

CHASSES

en Loir-et-Cher

MARS
2021
N° 1/2021



Assemblée générale FDC41

Le vendredi 23 avril 2021

(sous réserve de l'évolution de l'épidémie de la Covid-19)

PETIT GIBIER

Dates et organisation de comptages
en période de Covid-19

MÉCÉNAT

Un geste pour la protection de la nature
et de l'environnement en Loir-et-Cher

RÉGLEMENTATION

Sécurité à la chasse

CONCOURS PHOTOS 2019

William BONTEMPS

3^{ème} prix/ Scène de Chasse 2019

Ford

PONT AUTOMOBILES 41

RANGER



RAPTOR



Numéro 1 des ventes en France*, venez découvrir toutes les facettes du **Ford Ranger**, l'infatigable **Simple Cabine**, le polyvalent **Super Cab**, le spacieux **Double Cabine**... ou encore le radical **Raptor** !



Nouveau **Ford Explorer Hybride Rechargeable**
Conçu pour l'aventure !

Nouveau concessionnaire / Nouvelle équipe

129 Avenue de Châteaudun
41000 Blois
02.54.55.87.87

19 Route de Paris
41100 Saint-Ouen/Vendôme
02.54.73.73.75

PONT
automobiles

www.pontautomobiles.com
contact@pontautomobiles.com



* Source AAA des immatriculations sur les produits de même segment jusqu'en décembre 2019.

SOMMAIRE

5-10 / L'ACTU EN BREF

11 / **VIE FÉDÉRALE**
Assemblée générale 2021

12 / **RÉGLEMENTATION**
Chasse & couvre-feu

13 / **PETIT GIBIER**
Comptages de printemps : Entre incertitude et vigilance

14-15 / **GESTION CYNÉGÉTIQUE**
Suivi GPS de perdrix grises

16 / **FORMATIONS**
Calendrier des formations 2021

17-20 / **ANIMATION**
Calendrier Instants de Nature 2021

22-23 / **RÉGLEMENTATION**
Sécurité à la chasse

24 / **MANIFESTATION**
La fête des associations cynégétiques

25-30 / DÉGÂTS DE GIBIER

Liste des indemnités par exploitant 2019/2020

Financement des dégâts de grand gibier en Loir-et-Cher

31 / MÉCÉNAT

Faites un geste pour la protection de la nature et de l'environnement en Loir-et-Cher

32 / SANITAIRE

Influenza aviaire : où en sommes-nous ?

33 / PARTENARIAT

Comité départemental de la randonnée pédestre de Loir-et-Cher

34 / GASTRONOMIE

Mitonné de biche, sauce au miel et thym avec sa charlotte d'endives aux pommes-marrons

ÉDITO

Chers amis,

A raison de la COVID-19, nous avons vécu une saison 2020-21 atypique marquée notamment par la difficulté à organiser les battues au Grand Gibier mais aussi la fermeture du Petit Gibier et de la vénerie considérés comme chasses « loisir » par les pouvoirs publics. Je comprends et partage votre déception même si nous avons pu néanmoins continuer à chasser le Grand Gibier grâce à la mission d'intérêt général.

La tenue des opérations de comptage de printemps reste incertaine mais nous espérons les réaliser en respectant scrupuleusement les mesures sanitaires et gestes barrières. Vous retrouverez les dates sur notre site internet.

Pour la seconde fois consécutive, notre assemblée générale, prévue le 23 avril, risque de ne pas se tenir en présentiel. Nous vous tiendrons naturellement au courant. Sachez que dès que le contexte sanitaire le permettra, j'envisage d'organiser une réunion d'information dans un cadre à définir. Il me semble en effet important de nous retrouver avant notre AG 2022 qui verra le renouvellement de nos instances de gouvernance.

La sécurité en action de chasse reste un enjeu primordial. Pour la renforcer, les chasseurs validant leur permis de chasser en Loir-et-Cher, devront désormais suivre une remise à niveau théorique tous les 10 ans. Ce dispositif se mettra en place durant le 1^{er} semestre 2021 avec peut-être, la possibilité d'organiser des sessions en visio.

Cette saison, nous n'avons pas connu de gros incidents et accidents. Je tiens donc à saluer votre bon sens et votre esprit de prudence ; les formations à la sécurité portent leurs fruits mais restons vigilants !

Je suis très heureux de vous annoncer la sortie prochaine du premier Carnet de bord de la chasse en Loir-et-Cher.

Outil de communication et de promotion au service de la chasse et de la biodiversité, il dresse l'état des lieux de nos actions sur une trentaine d'années. Je vous invite à lire attentivement cet important travail réalisé par l'ensemble des personnels de la FDC41 sous la coordination de Guy Pindon.

Nous reprenons cette année, l'exposition des Trophées de Cerfs sous une forme différente. Les détenteurs de plan de chasse recevront un courrier précisant les modalités de cette présentation obligatoire pour laquelle je vous renvoie aussi à l'article de cette revue, page 9. En ce qui concerne le calendrier des formations, je vous invite à consulter le site Internet de la Fédération pour savoir si elles sont maintenues et sous quelles formes.

J'espère de tout cœur que nous repartirons, tous en bonne santé, sur de bonnes bases pour vivre une saison 2021-22 normale. Profiter de cette période de transition pour entretenir l'ensemble de vos territoires. A ce sujet, je déplore la dégradation de certains miradors commise par nos opposants récemment en Loir-et-Cher. Sachez que des actions fortes seront mises en œuvre. Il est inadmissible de s'en prendre ainsi à nos biens et à nos territoires.

Amitiés en Saint-Hubert,
Le Président Hubert-Louis Vuitton.



REVUE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER MARS 2021 - N° 1/2021

Directeur de la publication :
Hubert-Louis Vuitton

Coordination et rédaction :
Jean-Luc Vezon

Comité de rédaction :
Commission communication FDC41

Crédits photo : J.L. Vezon, Marion Boulay,
D. Gest, Marie Doyen, L. Sautereau,
W. Bontemps

Éditeur : Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher

Les articles publiés et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. L'éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires. La reproduction des textes n'est pas autorisée, sauf accord du journal et des auteurs.

**Régie publicitaire
Conception et Réalisation :**

L'imprimerie Medi6
rue des Albizias - BP 30009
41700 Contres
02 54 52 41 00
E-mail : contact@imprimeriemedi6.fr



**Fédération départementale
des chasseurs de Loir-et-Cher**

36, rue des Laudières - BP 30068
41353 Vineuil Cedex
Tél. : 02 54 50 01 60
Courriel : fdc41@wanadoo.fr
www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc41

**Dépôt légal à parution
ISSN 1953-0625**



ASTRID de SOLOGNE

ZI - 13, rue Denis Papin
45240 La Ferté Saint Aubin
Tél : 02 38 76 62 67
WWW.ASTRID-DE-SOLOGNE.COM

Spécialiste en aménagement du territoire

Miradors – agrainoirs – cultures à gibier
attractants – aménagement des étangs
Equipement du chasseur et du chien

**LE CATALOGUE
2021 EST ARRIVÉ !!
DEMANDEZ LE**

**Je souhaite recevoir
LE CATALOGUE 2021**

Nom & Prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Email :

.....

30 ANS AU SERVICE DE NOS CLIENTS



la transparence au coeur de nos services

PME locale spécialisée dans les services autour
de la propreté :

- Mise en propreté de vos locaux ;
- Entretien de la vitrerie et des façades ;
- Entretien des espaces verts ;
- Maintenance immobilière, petits travaux...

Lauréat des trophées
RSE 2019 de la FEP



**AXXOME - 5 rue Auguste le Bon - 41000 Blois
02 54 55 93 02 - www.axxome.fr**

LE SPÉCIALISTE AUTOS ET MOTOS ANCIENNES DEPUIS 1967


Hervé Clavel
courtier d'assurances

   
Accueil Rapidité Prix Simplicité

Tél. 04 72 66 37 00

Ma **voiture pour la chasse**, Hervé **Clavel**

il l'assure !



+ de 190 000
véhicules secondaires assurés

**DEVIS ET SOUSCRIPTION EN LIGNE
www.assurancesclavel.com**

AUTOS & MOTOS 40 ans et +	AUTOS & MOTOS 30 à 39 ans	AUTOS & MOTOS 25 à 29 ans	AUTOS & MOTOS 20 à 24 ans	AUTOS & MOTOS 15 à 19 ans	AUTOS & MOTOS 12 à 14 ans
40€	55€	71€	87€	133€	175€
Tarifs annuels frais inclus, au tiers en usage privé et conduite exclusive (Nos tarifs sont soumis à conditions)					
7 bis quai des Etroits - 69321 Lyon Cedex 05					
N° ORIAS 13 003 341 - Site web : www.orias.fr					
AUTOS & MOTOS 10 et 11 ans					MOTOS JUSQU'À 125CM3 10 À 14 ans
190€					-30%

NOUVEAU !

Le carnet de bord

Pour plus de visibilité

Véritable outil de communication globale et de promotion au service de la chasse et de la biodiversité, la FDC41 lance son 1^{er} carnet de bord qui paraîtra en mars prochain.

D'un format attractif, il expose un état des lieux et un bilan technique sur une trentaine d'années. Il concentre une masse importante de données, photos et cartes dans les multiples domaines d'intervention de notre Fédération.



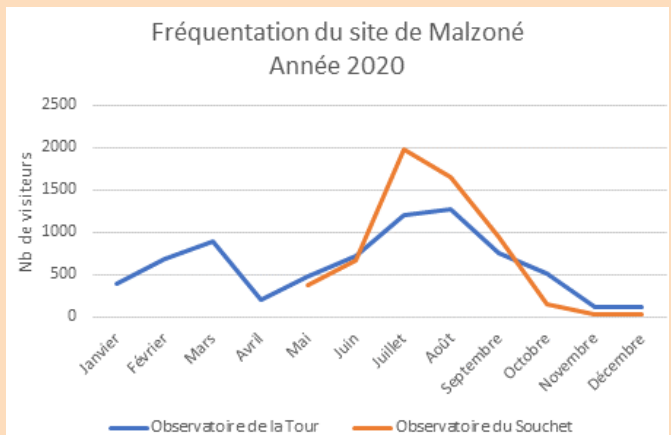
« C'est un document pertinent pour apporter à nos partenaires des données récentes, fiables, transparentes et diversifiées sur l'action de notre Fédération. Il donne un éclairage exhaustif à un moment où il est essentiel de répondre aux attentes de la société » explique Guy Pindon, technicien à la FDC41 qui a coordonné cet important travail réalisé avec tous les services depuis plusieurs mois.

Malzoné

Ouverte au public depuis juillet 2018, la Réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné, située à Millançay, connaît toujours un vrai succès. Les visiteurs apprécient les richesses du site fédéral doté de conditions optimales pour observer la faune et flore de Sologne.

En 2020, malgré la crise sanitaire et les différents confinements, près de 13 000 personnes ont été recensées grâce aux éco compteurs mis en place par le Conseil Départemental :

- **7 325** visiteurs sur le sentier de la Tour, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre,
- **5 836** visiteurs sur le sentier du Souchet, entre la mi-mai (pose de l'éco compteur) et le 30 septembre (fermeture du sentier), avec un pic particulièrement important en juillet-août.



Cette fréquentation permet de classer le site dans le top 5 des Espaces Naturels Sensibles du département sur les 28 existants.

Nous adressons nos sincères remerciements au Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour son soutien financier qui nous permet d'offrir aux visiteurs un site entretenu et agréable.

L'accès au sentier de la Tour est possible toute l'année. Le sentier du Souchet, quant à lui, rouvrira au public du **1^{er} avril au 30 septembre**. Rappelons que nos amis canins ne sont pas admis sur le site, afin de respecter la tranquillité des oiseaux d'eau et de la faune.

RENSEIGNEMENTS

Marie Schricke Doyen - 06.81.66.56.09 ou animation@fdc41.com

Accès individuel libre - Réservation obligatoire pour les groupes (encadrement FDC41)

INFO Élection des membres des comités de gestion cynégétique de Sologne

En 2021, la FDC41 devait procéder au renouvellement des mandats des représentants territoriaux des comités de gestion cynégétique de Sologne. Malheureusement, dans le contexte sanitaire actuel, il nous est impossible d'organiser des scrutins dans le respect d'un protocole sanitaire strict, garantissant la santé et la sécurité de tous. C'est pourquoi le conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher a décidé de proroger d'une année la durée des mandats des membres actuels. Si l'an prochain, comme nous l'espérons tous, la situation sanitaire est enfin sous contrôle, nous pourrions procéder sereinement à ces élections.

Vacances Buissonnières

Le programme des enfants et des ados qui aiment la nature !

Stage pêche & nature (avec hébergement) - enfants (8-11 ans) et ados (12-15 ans)

Du lundi 3 au vendredi 7 mai

5 jours, du matin au soir, pour vivre la pêche et la nature ! Les ados pourront découvrir le loisir pêche sous toutes ses formes : ateliers pêches (pêche au coup ou au leurre, float tube, feeder quiver...) et ateliers pratiques (montages, fabrication de leurres...) et découvrir la nature et la faune sauvage (observation, affût, découvertes, balades, indices de présence...)

> En partenariat avec la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher.

Limité à 24 participants

Lieu : Domaine de Boisvinet, Le Plessis-Dorin

Tarif : 50 € / jour (pension complète en dur)



Stages nature (sans hébergement) - enfants (8-12 ans)

4 stages, du 7 au 30 juillet

Le stage nature, c'est une semaine au grand air pour découvrir la nature en s'amusant : construction de cabanes, pêche des petites bêtes de l'eau, Sologne à vélo, tir à l'arc, traces et indices de présence, découverte du parc pédagogique, jeu de piste, olympiades, etc.

Limité à 12 participants par session

De 9h à 17h, Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux en Sologne

Dates des stages : du 7 au 9 juillet, du 12 au 16 juillet, du 19 au 23 juillet et du 26 au 30 juillet

Tarif : 26€ / jour (repas compris)



Camp pêche & nature (hébergement sous tentes) - enfants (8-12 ans) et ados (13-15 ans)

Du lundi 2 au vendredi 6 août

En immersion totale, par demi-groupe, enfants et ados alterneront entre découverte du loisir pêche sous toutes ses formes et activités de découverte nature.

> En partenariat avec la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher.

Limité à 24 participants

Lieu : complexe halieutique de Tréhet

Tarif : 40€ / jour (pension complète sous tente)



ATTENTION : Les stages sont susceptibles d'être reportés, modifiés ou annulés en fonction de la situation sanitaire.



Pour découvrir l'ensemble du calendrier Vacances Buissonnières 2021, flashez le code ou rendez-vous sur :

<https://www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc41/sorties-nature/>

RENSEIGNEMENTS

Pour réserver votre place ou obtenir des renseignements, contactez Marie au 06 81 66 56 09 ou par mail animation@fdc41.com

S'équiper *Partager* *Voyager* *Rencontrer*

NOUVELLES DATES
du 07 au 10 mai
2021

PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE
▶ Autoroute A13 sortie N°11 /

Salon de la Chasse
et de la Faune Sauvage

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 44



Mise en place d'une Task Force

Dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre le chasse bashing et les violences morales, physiques et matérielles que les chasseurs subissent régulièrement, la FNC a mis en place un observatoire. Cela vous permettra de dénoncer tous les méfaits dont vous avez connaissance.

Si vous êtes victime ou témoin d'actes de violence envers un chasseur, signalez-le

en remplissant le formulaire présent sur le site internet de la FNC, afin que le service juridique puisse ouvrir un dossier et, le cas échéant, vous conseiller dans le choix des actions à mettre en œuvre.



Importance de participer aux consultations publiques



Les consultations publiques visent à recueillir les observations, propositions et contre-propositions préalablement à la prise de décisions administratives.

Nous vous rappelons l'importance d'y participer massivement afin de donner votre avis qu'il soit positif ou négatif, et faire entendre votre voix. N'hésitez-plus et soutenez le monde de la chasse !

Le bon outil au bon moment

**AVEC AEB,
REDONNEZ VIE À
VOTRE PROPRIÉTÉ !**

1961-2021
CETTE ANNÉE,
AEB FÊTE SES 60 ANS !
**VENTE DE MATÉRIEL
NEUF ET OCCASION !
MAGASIN OUTILLAGE**

-15%
remise de bienvenue pour
toute 1^{ère} location
sur présentation de ce coupon*

www.aeb-branger.fr

VENDÔME
Tél : 02.54.80.27.46
Mail : agence.vendome@aeb-branger.fr

BLOIS
Tél : 02.54.52.24.24
Mail : agence.blois@aeb-branger.fr

ROMORANTIN
Tél : 02.54.76.58.58
Mail : agence.romorantin@aeb-branger.fr

MONTHOU-SUR-CHER
Tél : 02.54.71.43.43
Mail : contact@aeb-branger.fr

0 820 200 232 Service client
in f i y

*Offre non-cumulable et valable jusqu'au 31/12/2021 sur la base du tarif P.U. Grand Public 2021 - CVDL 41


BARTHELEMY & Co.
Gun & Rifle Makers

ARMURERIE LA CANARDIÈRE

Ouvert du mardi au
samedi 9h-12h et 14h-19h,
et le dimanche matin
en saison.



➤ Ventes armes
et accessoires de
chasse

➤ Réparation,
remise à neuf,
montage à crochet

➤ Fabrication
d'armes à platine.

231 rue du Général Leclerc - 45240 La Ferté-Saint-Aubin
+33 (0)2 38 64 61 27 - contact@barthelemyandco.fr
www.barthelemyandco.fr

Bourderieux et Fils

Sécuriser vos battues !!!

Offre spécial
du 1er juin
au 1 septembre 2020

**Mirador acier 1m, 1,5m, 2m
à partir de 85 € ttc**

**Echelle archer
et affût carabine**

- Caméras de surveillance
- Caisses de transport pour chien
- Attractifs pour gibier
- Accessoires de boucherie

BOURDERIOUX ET FILS
Zi de la bezardière
41 200 Villefranche sur cher
☎: 02 54 96 45 59 / 06 43 83 68 00
✉: bourderiouxetfils@wanadoo.fr

Planter des haies pour la faune sauvage

Vous avez un projet d'aménagement ? Contactez-nous !

La FDC41 accompagne les propriétaires et/ou agriculteurs, titulaires d'un territoire de chasse, souhaitant agir pour la biodiversité en plantant des haies à l'automne. A la clef, conseils et soutien financier.

Réservoirs de nourriture, sites de reproduction pour la faune de plaine, moyens de protection des sols et de limitation du ruissellement ou encore brise vents, les haies sont nécessaires à l'équilibre agro cynégétique en particulier dans les plaines de Beauce. Diagnostic, plan d'aménagement, choix des essences, commande en gros des plants : la FDC41 apporte son expertise aux personnes désirant reconstituer ces milieux.

« Notre démarche vise à respecter l'environnement, en utilisant un paillage et des protections biodégradables » explique Nathalie Diquelou, technicienne à la FDC41.

Le coût de plantation revient à environ 3 € le m linéaire. L'aide financière versée par la FDC41 est proportionnelle à l'intérêt des aménagements réalisés.



CONTACT

Nathalie Diquelou
n.diquelou.fdc41@orange.fr
06 73 88 49 39

Annulation de l'Exposition des Trophées de Cerf 2021

**Présentation
obligatoire
maintenue**



Suite à l'évolution de l'épidémie du Covid-19 et conformément aux instructions du gouvernement, la traditionnelle présentation des trophées de Cerfs prévue du vendredi 19 mars au dimanche 21 mars à la salle des fêtes de Cour-Cheverny n'aura pas lieu.

**Pour autant, nous maintenons la
présentation
obligatoire des trophées.**

Vous devrez présenter vos trophées à Vineuil, au siège de la FDC41, du **lundi 15 mars au mardi 16 mars** ou à la Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne **du mercredi 17 mars au vendredi 19 mars**.

A l'issue de la saisie de vos trophées, des prises de mesure pour les daguets et d'une éventuelle cotation par un cotateur de l'AFMT, vous pourrez repartir avec ces derniers.



Un chasseur sachant chasser recycle ses cartouches

Ne jetez plus vos cartouches, elles seront collectées et recyclées !

Depuis 2009, la récupération des cartouches usagées rencontre un franc succès. A l'heure du tri sélectif des déchets, on ne peut que s'interroger sur les quantités de plastique jetées chaque année aux ordures à la suite des parties de chasse.

Adoptez le geste, de rassembler vos cartouches en fin de saison et de nous les apporter au siège de la Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher. Vous pourrez les déposer **du lundi 1^{er} mars au vendredi 11 juin 2021**, aux heures d'ouverture.

Nous tenons à votre disposition des sacs prévus pour la collecte et distribués sur simple demande.

Vous valoriserez également l'image de la chasse par une action en faveur de l'environnement. Une belle initiative pour une chasse durable et responsable !



Réunions 2021 AGREPDE 41

Collecte des queues de renards et des becs de corvidés de la saison écoulée 2019/2020 :

5 points de collectes sur deux jours sont mis en place dans le Loir-et-Cher pour pallier l'annulation des réunions de secteurs prévues initialement en automne et hiver 2020 en raison de l'évolution de l'épidémie de la Covid-19.



• Lundi 22 mars 2021 de 10h à 16h

1/ SECTEUR MONDOUBLEAU

PARC HIPPIQUE DES COLLINES DU PERCHE 41
La Grande Barre – 41170 CHOUE

2/ MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

LE MARCHE COUTANT à la Maison de Chasse et de la Nature – 41210

• Mardi 23 mars 2021 de 10h à 16h

1/ SECTEUR VENDÔME

La ferme de l'Epau - 41100 LISLE

2/ MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

LE MARCHE COUTANT à la Maison de Chasse et de la Nature - 41210

3/ PRUNIER-EN-SOLOGNE

« Les Montangeons » Zone Industrielle - rue des Chevinières 41200



ROBINEAU CEDRIC
06 78 35 78 20
CHARPIGNY ALEXANDRE
07 86 93 71 59
41300 SELLES SAINT DENIS

Broyage forestier, Bois Energie,
Epareuse
Aménagement de territoire
Gestion forestière
rctsf41@gmail.com

Numéro de siret 83834367100015



RÉPARATIONS - VENTES - LOCATIONS
Motoculture - Cycles, Cyclos - Motocycles - Quads

SAUGER Stéphane
20, rue de la rive du Bois
Z.A. des Châteaux
41250 BRACIEUX
TÉL. : 02 54 46 09 04
jardi-vert@cegetel.net

Réparations et ventes toutes marques

ISEKI	Kubota	HONDA
Husqvarna	ECHO	STIHL
DOLMAR	Outils WOLF	KARZ CORPORATION
MURRAY	SNAPPER	SARP
MAJARA	TIGER	Da.Morino
		Cub Cadet

Assemblée générale 2021



Nous vous rappelons que l'assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher se tiendra le

Vendredi 23 avril 2021 à partir de 15h00

(sous réserve de l'évolution de l'épidémie de la Covid-19)

Dans les locaux du groupe Monceau Assurances

1 avenue des Cités Unies d'Europe à Vendôme

(Ouverture à partir de 14h00 pour émargement)

Ordre du jour

- > Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 avril 2019
- > Rapport moral du président
- > Compte-rendu d'activité
- > Bilan des comptes 2018/2019 et rapport du Commissaire aux comptes
- > Bilan des comptes 2019/2020 et rapport du Commissaire aux comptes
- > Budget prévisionnel 2021-2022
- > Vote des résolutions et du budget
- > Nomination du commissaire aux comptes et de son suppléant
- > Examen des questions écrites (présentées par 50 adhérents et adressées à la Fédération départementale des chasseurs par courrier recommandé avec avis de réception, pour être reçues au secrétariat de la Fédération au moins 20 jours avant le jour de l'Assemblée générale)
- > Proposition de dates d'ouverture - fermeture
- > Remise des médailles
- > Questions diverses

Chasse & couvre-feu

La saison de chasse 2020-2021 a été fortement perturbée par la crise sanitaire.

Le couvre-feu actuel fixé à 18h00 empêche le bon déroulement de l'organisation des chasses, notamment lorsque les participants résident à une grande distance du lieu de l'action de chasse.

Le préfet de Loir-et-Cher a donc décidé que **seule la régulation du grand gibier** (sanglier et cervidés), à l'affût ou en battue, constitue **un motif d'intérêt général** suffisant pour déroger au couvre-feu. Pour se faire, les participants justifieront de leur déplacement avec une copie de la lettre du préfet, une attestation dérogatoire de déplacement sur laquelle sera coché la case 6 : « Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ».



Cela n'est valable qu'uniquement pour les chasseurs résidant en Loir-et-Cher.

Dans le cas d'une battue, ils se muniront par ailleurs d'une déclaration sur l'honneur de l'organisateur de la chasse. Vous pouvez télécharger ces trois documents sur notre site internet.

Les actions de chasse des autres espèces **ne constituent pas** un motif de dérogation.



Scanner ce QR code et retrouvez directement l'attestation de déplacement dérogatoire, la déclaration sur l'honneur et le courrier du préfet.

Kit de haie Grand Gibier
Kit de haie Petit Gibier
"Bosquet Sanglier"

www.bauchery.fr
Pépinières Bauchery
DEPUIS 1904
LE SPÉCIALISTE DES HAIES CHAMPÊTRES ET CYNÉGÉTIQUES
SWITCHGRASS COUVERTS À GIBIER
GRAINES DE GENÊT ET D'AJONC
CULTURES A GIBIER ANNUELLES

LIVRAISON A DOMICILE

PLACE DE L'EGLISE - 41220 CROUY SUR COSSON TEL : 02 54 87 51 02 FAX : 02 54 87 02 22 MAIL : contact@bauchery.fr

Comptages de printemps Entre incertitude et vigilance

Compte tenu de la pandémie et d'un éventuel reconfinement, la tenue des comptages de printemps du petit gibier reste incertaine. Dans le meilleur des cas, ils se dérouleraient en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires et les gestes barrières.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, personne ne connaît l'évolution de la situation liée à la COVID-19 et donc la possibilité d'organiser ou non les comptages. La FDC41 souhaite naturellement qu'ils aient lieu dans les meilleures conditions de sécurité pour tous.

Les IKA Lièvre ont pu être effectués sans difficulté en janvier avec autorisation préfectorale spécifique. Pour les comptages Perdrix et Lièvre en battues, un calendrier avec des dates est établi et accessible en ligne sur le site fédéral.

La FDC41 espère qu'il sera possible de compter en respectant mesures sanitaires et gestes barrières (port du masque, distanciation physique, nettoyage avec du gel hydroalcoolique) notamment lors des transports en véhicules (4 personnes maximum).

Repas et collations habituels ne pourront cependant avoir lieu.

En ce qui concerne les comptages Faisan d'avril, ils sont maintenus dans les conditions habituelles. Toutefois, un plan B est en préparation par le service technique de la FDC41 en collaboration étroite avec les chefs de groupe sous l'égide des GIASC.

« La Fédération a besoin des données de comptages pour gérer au mieux les espèces de petit gibier en particulier le Faisan dont les comptages avaient été annulés l'an passé suite au 1^{er} confinement. Mais une très grande prudence doit s'imposer à tous dans le contexte de pandémie » conclut Christian Perdreau, technicien à la FDC41.



Scanner ce QR code et retrouvez directement les dates & lieux de comptage sur notre site internet, rubrique « Gestion du petit gibier »

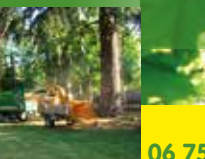


Elagage et Abattage
Taille douce toute l'année
Débroussaillage - Rognage de souches
Taille de haies mécanique et manuelle
Création et entretien de jardins









41700 Cour-Cheverny
06 75 69 74 19 - 02 54 79 83 13

hubert.alexandre.41@orange.fr
www.amenagementsensoileilles.com

Suivi GPS de perdrix grises 1^{ère} expérience en France

Source : Réseau Bécasses OFB,
FDC41, 2015

A l'automne 2019, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, la FDC41 a équipé 8 perdrix grises d'une balise GPS.

L'objectif de cette première étude nationale sur des perdrix grises est d'étudier leur comportement afin d'optimiser les repeuplements.

En effet, le retour d'expérience montre que le maillon faible du repeuplement concerne le taux de survie des oiseaux dans les jours qui suivent leur lâcher en nature. Si la prédation est identifiée comme la cause majeure de mortalité, à cela s'ajoutent les stress cumulés de la capture, du transport, du lâcher puis de la découverte d'un territoire inconnu. On notera que lorsque cela est possible, l'utilisation de perdrix de souche sauvage permet également d'améliorer la réussite de ces repeuplements.

Pour étudier ces aspects, les suivis par observation visuelle ou par radiopistage classique ne permettent pas des observations très précises dans l'espace et/ou très rapprochées dans le temps, contrairement à ce qu'offre maintenant la technologie GPS embarquée sur des balises.

« C'est pourquoi, un suivi de perdrix par GPS s'est inscrit dans la cadre d'une opération de repeuplement du programme fédéral « Reconquête » avec plusieurs objectifs : suivre le comportement des perdrix juste après leur lâcher (les 24 premières heures, 1^{ère} semaine et 1^{er} mois) pour comprendre la dispersion des oiseaux et étudier leur comportement par rapport à l'utilisation du milieu (cultures, chemins, bandes enherbées, haies, jachères...) » détaille Laurent Sautereau, technicien en charge du projet.

La mise en place

Les perdrix issues de souche sauvage, provenant du Collectif qui regroupe 5 FDC (l'Oise, la Somme, la Seine Maritime, l'Eure et le Loir-et-Cher), ont été lâchées le 7 novembre 2019 sur le territoire du GIASC de la Grande Evrière à Villermain. Sur cette commune, on retrouve différentes pratiques agricoles telles que l'agriculture de conservation et conventionnelle. Les perdrix étaient équipées d'une balise GPS solaire de 6 g posée en harnais sur leur dos. Chaque GPS était programmé pour enregistrer la localisation de la perdrix à intervalle de temps régulier :

- Du 7 au 13 novembre : toutes les 5 min le jour & toutes les heures la nuit
 - Du 14 novembre au 4 décembre : toutes les 15 min le jour & toutes les heures la nuit
 - Ensuite, toutes les heures, de jour, comme de nuit
- En parallèle, un relevé d'assolement de la zone de lâcher a été réalisé.

Le suivi

Chaque semaine, à heures préprogrammées, un téléchargement des données enregistrées par les GPS à l'aide d'un récepteur spécifique avait lieu. Au total, entre le 7 novembre et le 3 février, ce sont 9 500 localisations de perdrix, avec une précision de quelques mètres qui ont alimenté la base de données.

Les résultats

Animatrice d'équipe Agriculture-faune sauvage et biodiversité, à la direction de la recherche et de l'appui scientifique à l'OFB, Elisabeth Bro se félicite de la finesse du suivi que permet le GPS et de la qualité du travail de cartographie SIG réalisé par Eloïse Saillard chargée de mission environnement & géomatique à la FDC41 : « *les cartes sont un plus pour bien appréhender le comportement des perdrix et leur adaptation au territoire d'accueil* ».

• Au cours des premières journées

On a ainsi pu observer que dès leur première journée, les perdrix ont toutes prospecté le milieu avant de rejoindre un dortoir aux environs de 17 h. Cette prospection, avant 17 h, s'est faite à différente échelle puisqu'elles ont parcouru entre 500 m et 2 600 m. Certains oiseaux ont présenté une trajectoire de type « rayonnant » lors de l'exploration de leur nouvel environnement de vie. Ce profil est caractérisé par un éloignement du point de lâcher suivi d'un retour et, un cantonnement à proximité du point de lâcher. L'exploration d'une perdrix a même atteint les 3 km cumulés au cours de la première journée. D'autres perdrix, en revanche, ont présenté un comportement plus aventurier s'éloignant progressivement de leur point de lâcher et parcourant de plus grandes distances. Ce profil de trajectoire a été qualifié de « linéaire ». Enfin, certaines perdrix ont suivi une trajectoire intermédiaire (qualifiée de « mixte ») combinant les 2 précédentes, dans un ordre ou dans l'autre. Les raisons de ces comportements restent à étudier.

• Au cours du premier mois

Il en résulte que deux perdrix sont mortes au cours des deux premières semaines, pour cause de prédation d'un renard.

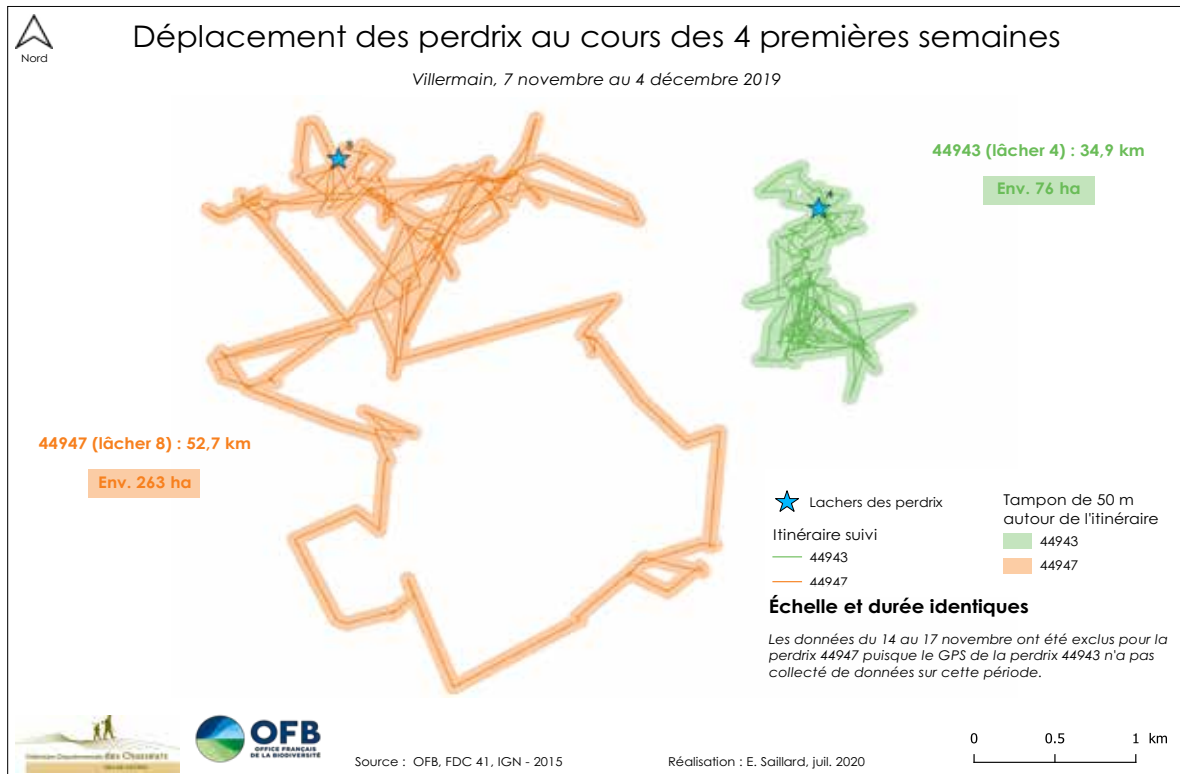
Au cours du 1^{er} mois, les modes d'exploration du milieu n'ont pas été les mêmes pour toutes les perdrix. Plusieurs d'entre-elles se sont cantonnées sur un territoire d'environ 70 ha tandis qu'une autre a prospecté une large zone au cours des 2 et 3^{ème} semaines. L'exploration d'une perdrix s'est même étendue jusqu'à près de 4 km du point de lâcher. Ces comportements sont illustrés sur la carte en dessous, comparant à même échelle, les déplacements de deux perdrix au cours du 1^{er} mois.

Bilan

L'habitat est une composante possible pouvant générer ces types de comportement, mais pas seulement. D'autres facteurs comme le regroupement avec une autre compagnie peuvent être la cause des longs déplacements soudains, tout comme un dérangement par exemple.

Pour les cultures, on notera que les blés en semis direct sur un chaume de maïs semblent ressortir comme un choix préférentiel pour les perdrix en journée ainsi que la nuit puisque les dortoirs se situent plus dans ces cultures. Puis également, dans le colza et les terres nues à cette période.

Néanmoins « *le faible nombre d'oiseaux suivis n'est pas encore suffisant pour en tirer des conclusions mais cette première opération fournit déjà des éléments précieux qui seront complétés par d'autres analyses dans le futur* » conclut Laurent Sautereau.



Calendrier des formations 2021

Centre de formation : Maison de la chasse et de la nature, le Marché Coutant, à Montrieux-en-Sologne.
NB- Certaines formations de gardes particuliers ont lieu au siège de la FDC41.

Pour participer à nos formations, vous devez impérativement vous inscrire préalablement en nous retournant le coupon ci-dessous et vous présenter à la formation avec la convocation reçue.

Sous réserve de l'évolution de l'épidémie de la Covid-19

COUPON D'INSCRIPTION Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 36 rue des Laudières - 41353 VINEUIL Cedex

Nom/Prénom

Adresse

Mail et téléphone

Cocher les cases des formations souhaitées

Dates prévues en 2021 et durée de la formation

Coût



Permis de chasser*

1 jour (8h30/18h00) : nous consulter - des formations sont organisées tout au long de l'année, en fonction du nombre d'inscrits

FDC41 : 25 €+ OFB : 46 €
(mineurs : 31 €)



Chasse à l'arc

1 jour (9h00/17h00) : Samedi 05/06/2021
Lundi 07/06/2021

10 €



Piégeage

2 jours (8h30/18h00) : Jeudi 11/03/2021
Mercredi 17/03/2021

10 €



Gardes particuliers

2 jours (8h45/18h00) : Jeudi 14 - Vendredi 15/10/2021

60 €



Venaison

½ jour (9h00/12h30) ou (14h00/17h00) : Lundi 28/06/2021
Mardi 05/10/2021

15 €



Corvidés

Vendredi 19/03/2021

gratuit



Tir du renard

Vendredi 04/06/2021

gratuit



Chasse accompagnée

Mardi 06/07/2021 et vendredi 27/08/2021**

gratuit

* Réviser les questions théoriques de l'examen du permis de chasser sur www.reussite-permisdechasser.com

** Présence obligatoire des accompagnateurs. Il ne sera pas formé d'autres accompagnateurs en dehors de ceux présents.

Pour rappel :

- En raison de la Covid-19 et de la fermeture des restaurants, chaque participant aux formations devra prévoir son pique-nique.
- N'hésitez-pas à nous contacter si vous avez la moindre question, par téléphone au 02 54 50 01 60 ou par mail à l'adresse fdc41@wanadoo.fr.

Aube & plumes

G R

MERCREDI 12 MAI (DE 6H À 9H)

MILLANÇAY

La nature s'éveille : une lumière chaude perce le ciel et colore petit à petit l'étang, le gazouillis des passereaux annonce une belle journée, le paysage se dévoile. Venez profiter de la magie de l'aube, de ses couleurs, de ses ambiances et de la faune qu'elle révèle dans la fraîcheur matinale.

➤ **Lieu :** Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Malzoné

Maison de la Chasse et de la Nature (Montrieux-en-Sologne)

...Un lieu unique en région Centre-Val de Loire.

Parc pédagogique

« De plumes et d'eau »

G R

JEUDI 25 FÉVRIER & MERCREDI 3 NOVEMBRE (DE 10H30 À 12H)

La Maison de la Chasse et de la Nature vous ouvre les portes du parc pédagogique « De plumes & d'eau » : au fil d'un petit parcours, venez découvrir et observer, à proximité directe, une vingtaine d'espèces locales d'oiseaux d'eau. Pour compléter la visite, la salle pédagogique, avec baie vitrée plongeant sous l'eau, vous permettra d'étudier de près la vie aquatique.

➤ **Astuce :** profitez-en pour faire une pause à la cabane d'observation de l'Étang du Marché Coutant



L'écho citoyen !

...Et si vous faisiez un petit geste pour la planète ?

Opération nationale « Fleuves et rivières... PROPRE ! »

G

SAMEDI 6 MARS (DE 8H30 À 12H)

Pour la 12^e année consécutive, les chasseurs organisent une vaste opération de nettoyage. Nous vous invitons à participer avec nous à ce rendez-vous sympathique et convivial, ouvert à toutes les bonnes volontés, pour redonner un nouveau visage à la Loire !

➤ **Rendez-vous à 8h30 pour le café d'accueil :** Chaumont-S/-Loire (sous le pont), Blois (RG port de la Creusille), Vineuil (entre le pont Ch. De Gaulle et le Lac de Loire), Muides-S/-Loire (pont côté camping).

Les rendez-vous gourmands

... Découvrez la nature avant de la déguster !

Cuisinez le gibier

T2 R

MERCREDIS 3 & 10 MARS (DE 14H30 À 17H30) MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

En panne d'idées pour cuisiner le gibier ? Sébastien Languille, charcutier-traiteur à Vernou-en-Sologne, vous dévoilera quelques-uns de ses secrets pour confectionner terrines, saucisses et saucissons. L'atelier se poursuivra autour du verre de l'amitié et de quelques dégustations puis chaque participant remportera quelques gourmandises.

Balade gourmande

T1 R

MERCREDI 14 MAI (DE 10H À 12H)

MÉNARS

À la billebaude sur les bords Loire, à l'image de nos ancêtres chasseurs-cueilleurs, nous partirons pour une balade gourmande, glaner plantes sauvages et comestibles. L'occasion de découvrir de nouvelles saveurs et des aliments entièrement naturels... une merveilleuse aventure et une autre façon de se connecter à la nature !

Découvrons les champignons

T1 R

MERCREDI 3 ET VENDREDI 5 NOVEMBRE (DE 14H À 17H)



Chapeaux ronds ou pointus, lamelles de dentelle, parfums boisés, tubes colorés, les champignons dévoileront leurs secrets. Apprenez à mieux les connaître et à les reconnaître, vous saurez les apprécier, que vous puissiez ou non les manger.

➤ **Lieux :** Neuvy (03/11), Vendôme (05/11)

Balades au cœur de la nature

... Pour découvrir la diversité de nos paysages.

Sur les traces du blaireau

T1 R

MARDI 2 MARS (DE 14H À 17H)

NEUVY

Au cours d'un parcours ludique en forêt, le blaireau vous dévoilera ses mœurs et autres petites habitudes. Les traces et indices vous guideront tout au long de cette balade jusqu'à... chuuuuut ! C'est un secret !

Rallye Nature

T1 R

MER 03 MARS (DE 10H À 12H) & JEU 4 NOVEMBRE (DE 14H À 16H)

Besoin de prendre l'air en famille ou entre amis ? De vous évader du quotidien ? Partagez un moment de nature ludique et sympathique entre forêt et étang. Saurez-vous relever les défis et trouver les bonnes réponses ?

➤ **Lieux :** Montrieux en Sologne (03/03), Montrichard (04/11)

Balade à pas contés du Souchet

G R

MERCREDI 28 AVRIL (DE 14H30 À 17H30)

MILLANÇAY

En compagnie de l'UCPS (Union pour la Culture Populaire en Sologne), redécouvrez la réserve de Malzoné grâce à la magie des contes et laissez-vous guider au fil d'un sentier (3,4 km), vers les portes de l'imaginaire.

➤ **Lieu :** Réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné



ATTENTION

cette programmation est susceptible d'être reportée ou annulée en fonction de la situation sanitaire. Pensez à vous renseigner.

Lavardin, entre nature et patrimoine

T1 R

VENDREDI 30 AVRIL (DE 10H À 12H)

LAVARDIN

Aux abords du majestueux château de Lavardin, plus beau village du Loir-et-Cher, faune et flore vous attendent pour une balade alliant parfaitement nature et patrimoine !

Pépites d'automne

T1 R

MERCREDI 10 NOVEMBRE (DE 14H À 17H)

La forêt revêt ses habits de couleur et s'offre sous un nouveau jour, plus lumineuse que jamais. Nous profiterons pleinement de ce spectacle au fil de nos déambulations entre faune, flore, histoire et paysages.

> Lieu :

Marilly-en Gault



Les rencontres avec la faune

... La discrétion sera de rigueur pour ces rendez-vous insolites !

Pêche des p'tites bêtes de l'eau

T1 R

VENDREDI 14 MAI (DE 14H À 17H)

FORÊT DE CITEAUX

Vous ne les voyez pas et pourtant elles sont là, bien cachées, bien vivantes. Équipés d'un troubleau, découvrez les petites bêtes de l'eau : têtards, tritons, gerris et compagnie. Chacune fera l'objet d'une observation avant d'être remise au bouillon !

« Prrrrrrt » d'Outarde

T1 R

MERCREDI 26 MAI (DE 8H À 11H)

LA CHAPELLE-MONTMARTIN

L'Outarde canepetière, oiseau de plaines cultivées, est menacée d'extinction. Le plateau de Chabris (site du CENCVL), un des derniers refuges pour l'espèce, accueille une petite population migratrice. C'est là que nous découvrirons cet oiseau rare, son milieu, les menaces qui pèsent sur l'espèce et les actions menées en sa faveur. Son « Prrrrrrt » nous surprendra peut-être !

Oiseaux des villes et des jardins

T1 R

VENDREDI 30 AVRIL (DE 14H30 À 16H30)

VENDÔME

Qu'ils soient discrets ou familiers, les oiseaux animent notre environnement et égayent notre quotidien par leurs gazouillis ou leurs chants, leurs vagabondages et leurs couleurs. Nous prendrons le temps de les écouter pour pouvoir les observer et découvrir leur diversité insoupçonnée pour celui qui passe sans regarder.

À l'affût du castor

T1 R

VENDREDI 11 JUIN (DE 18H30 À 21H30)

COUR-SUR-LOIRE

Au fil de la Loire, le castor a ses habitudes et laisse en évidence de nombreuses traces de sa présence. Ces précieux indices nous dévoileront l'histoire et les habitudes de ce rongeur à la fois discret et imposant, que nous tenterons d'observer aux dernières lueurs du jour.

> Prévoir un pique-nique

Am stram brame !

T2 R

À L'AUBE (6H30-9H30) : VEN 24, SAM 25 SEPT., VEN 1^{ER} & SAM 02 OCT.

AU CRÉPUSCULE DE 17H30/18H À 21H/21H30 (SELON DATE) :

LUN 13, MAR 14, JEU 16, MAR 21, JEU 23, LUN 27 & MER 29 SEPT.

À l'aube ou au crépuscule, ouvrez grands vos yeux et vos oreilles : le brame résonne en Sologne. Chuuuuut... Ne dérangeons pas le roi de la forêt dans son intimité. Les odeurs, les couleurs, les ambiances et les sons sauront, à eux seuls, nous émerveiller.

> Lieu : Sologne, à préciser

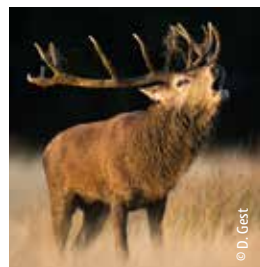
Au « cœur » du brame

T3 R

MER 15, SAM 18 ET LUN 20 SEPTEMBRE (DE 18H À MINUIT)

Vivez des instants précieux dans l'intimité du Cerf. Une balade en quête d'observations et une pause gourmande au milieu des bois précéderont votre immersion dans l'obscurité de la nuit... Frissons et émotions seront au rendez-vous pour cette soirée insolite au cœur du brame.

> Lieu : Vernou-en-Sologne



Les ateliers nature

... À vous de créer !

Atelier Indices et moulages

T1 R

MERCREDI 24 FÉVRIER & VENDREDI 5 MARS (DE 10H À 12H)

Au cours d'un atelier ludique, apprenez à décrypter les indices de présence, avant de vous familiariser aux différentes empreintes de la faune sauvage. La réalisation d'un moulage en argile ponctuera vos apprentissages.

> Lieu : Montrieux (24/02), Vineuil (05/03)

Atelier nichoirs

T2 R

VENDREDI 26 FÉVRIER & JEUDI 4 MARS (DE 10H À 12H)

La fin de l'hiver approche et déjà les passereaux explorent leur environnement pour choisir où installer leur nid douillet. Venez vous familiariser avec ces petites boules de plumes, avant de bricoler un nichoir pour les aider dans leur quête.

> Lieu : Vineuil (26/02), Montrieux (04/03)

Histoire de...

... Vous laisser conter la nature.

Soirée Laurent Charbonnier

T1

VENDREDI 19 NOVEMBRE (DE 20H30 À 22H30)

VINEUIL



La magie de la nature opère sous le regard attentif et passionné de Laurent Charbonnier. Découvrez en exclusivité l'un de ses derniers films.

> Projection / débat en présence du cinéaste.

> Lieu : École départementale des sapeurs-pompiers

Les découvertes cynégétiques

... Une invitation, un partage, une découverte, dans le respect et la tradition

Chasse au vol

« **élégance & tradition** »



VENDREDI 26 FÉVRIER (DE 14H À 18H)

VINEUIL

Classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010, la chasse au vol est pratiquée en France depuis plus de 15 siècles. C'est avec le Faucon Solognot, en compagnie de Brigitte et Francis Cohu, tous deux passionnés de rapaces et de fauconnerie, que nous découvrirons cette pratique ancestrale. Nous les suivrons attentivement au cours d'une chasse au vol au lapin.

Comptages : suivi de la faune sauvage

Les comptages organisés par la Fédération des Chasseurs ont lieu chaque année. Ils permettent de connaître la densité d'animaux présents sur le territoire et d'assurer ainsi une gestion équilibrée. Les espèces régulièrement comptées sont le Lièvre, la Perdrix, le Faisan, le Chevreuil et le Cerf. Nous vous proposons de participer à leur suivi.

Prévoir montre, jumelles et tenue adaptée selon la météo.

Comptages de perdrix



SAM 6, DIM 7, SAM 13, DIM 14, SAM 20 ET DIM 21 MARS



© D. Gest

« Marcheurs » dans les grandes plaines agricoles ou « postés » sur le bord d'un chemin, vous observerez et comptabiliserez les vols de perdrix. Les lièvres seront aussi au rendez-vous !

➤ **Lieux** : Toutes les communes du département sont concernées, sauf celles de la Grande Sologne. La FDC41

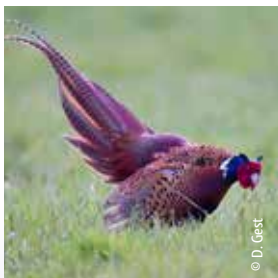
vous transmettra sur demande l'heure et le lieu de rendez-vous.

Comptages de faisans au chant



MER 7, VEN 9, LUN 12, MAR 13, MER 14, VEN 16, LUN 19, MAR 20, MER 21, JEU 22 & LUN 26 AVRIL À 17H

Guidés par nos techniciens, vous participerez au dénombrement des populations naturelles de faisans. Habités ou débutants, lancez-vous : carte en main, au fil des chemins, vous écouterez le coq chanter. Et pour ceux qui savent être aux aguets, lièvres et chevreuils sont souvent observés !



© D. Gest

➤ **Lieux** : Cormenon (07/04), Marchenoir (09/04), Savigny-S/-Braye (12/04), Suèvres (13/04), Montlivault (14/04), Onzain (14/04), Herbault (16/04), Saint-Martin des Bois (19/04), Prunay Cassereau (20/04), Fossé (21/04), Danzé (22/04), Chailles (22/04), Naveil (26/04).

➤ **Plateau repas offert à l'issue du comptage**

Expositions, manifestations, événements

Découvertes à la Maison

du Braconnage



JEUDI 29 AVRIL (DE 10H À 12H & DE 14H À 16H)

CHAON

La journée sera animée à la Maison du Braconnage ! Eugène Trousselapin nous accueille pour partager une matinée au grand air et un après-midi d'atelier nature pour petits et grands. Venez nombreux profiter de ce moment et découvrir ou redécouvrir l'antre du braco.

*Tarif applicable à la demi-journée

Fête des Associations

Cynégétiques Spécialisées



SAMEDI 22 & DIMANCHE 23 MAI

MONTRIEUX-EN-SOLOGNE



© K. Colé

Venez rencontrer les associations cynégétiques du département et participer à un week-end festif ! Au programme : animations nature, tir à l'arc, trompes de chasse, tombola, randonnée le dimanche matin, etc.

➤ **Buvette sur place**

➤ **Horaires** : sam. 14h30-18h (ouverture tout public)

Dim. 7h30-12h (ouvert aux randonneurs uniquement)

➤ **Lieu** : Maison de la Chasse et de la Nature

Comices agricoles



SAMEDI 29 & DIMANCHE 30 MAI

MORÉE

SAMEDI 26 & DIMANCHE 27 JUIN

BRACIEUX

Dans le cadre de ses missions d'éducation à la nature, la Fédération Départementale des Chasseurs sera présente aux comices agricoles où quelques ateliers seront proposés aux plus jeunes. N'hésitez pas à venir nous rendre visite !

40° Game Fair

Fête de la Chasse et de la Nature

DU VEN 11 AU DIM 13 JUIN

LAMOTTE-BEUVRON

Le Game Fair est la plus grande fête française de la chasse et de la nature. Lors de ce rendez-vous convivial, venez faire une pause sur notre stand.

➤ **Horaires** : ven. 10h30-21h30 (nocturne à partir de 19h)

sam. 9h-20h / dim. 9h-18h

➤ **Lieu** : Parc équestre fédéral, Lamotte-Beuvron

Plus d'infos : www.gamefair.fr

Demandez-nous une réduction sur le tarif d'entrée du salon.

ATTENTION

cette programmation est susceptible d'être reportée ou annulée en fonction de la situation sanitaire. Pensez à vous renseigner.



Venez vous ébahir dans notre beau
département de Loir-et-Cher et partager
avec nous ces quelques instants de nature.

Instant Nature 2021

Nos tarifs

- G** Gratuit **T1** Adulte : 5 € / Enfant de -12 ans : 3 €
(entre 15 et 20 places disponibles selon la thématique)
- T2** Adulte : 15 € / Enfant de -12 ans : 10 € (limité à 12 places)
- T3** Adulte : 25 € / Enfant de -12 ans : 15 €
Repas compris (limité à 12 places)

Règlement sur place, à votre arrivée (chèque ou espèces).

Inscriptions et renseignements

- R** La réservation est obligatoire afin de faciliter l'organisation
de la sortie et de privilégier l'accueil de petits groupes.

INSCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION EN LIGNE

MARIE SCHRICKE DOYEN
Port. : 06 81 66 56 09 - Mail : animation@fdc41.com
www.chasseurdubocvaldeloire.fr/fdc41

Pour répondre à vos questions : infos pratiques, recommandations,
points de rendez-vous, accès PMR, matériel à disposition,
demandes particulières, etc.

➤ **LANGUE PARLÉE** : nos animations sont en français

➤ Nos animations peuvent être organisées pour des groupes déjà
constitués (familles,
amis, CE, personnes en
situation de handicap, etc.).
N'hésitez pas à faire des
demandes personnalisées.



RETROUVEZ-NOUS
SUR
 tripadvisor



Malzoné, refuge au cœur de la Sologne (Millançay)

Acquise en 1977, la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné appartient à la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher (FDC41). Elle se situe au cœur de la Sologne des Étangs, région naturelle où se concentrent la plupart des plans d'eau.

D'une superficie de 77 ha, dont 32 ha d'eau, Malzoné est un refuge exceptionnel pour l'avifaune migratrice. Il n'est pas rare de compter, en hiver, plus d'un millier de canards d'espèces variées. Outre ses potentialités en tant que halte migratoire et site d'hivernage pour les oiseaux d'eau, la réserve forme, par la configuration de ses berges découpées et la diversité des milieux qui la bordent, un site harmonieux, d'un grand intérêt biologique.

Un patrimoine naturel pour tous

Malzoné regorge de trésors. Pour les découvrir tout en préservant la faune et la flore, différents aménagements sont à votre disposition. Vous pourrez ainsi observer les oiseaux d'eau dans les meilleures conditions possibles.

English version > www.chasseurdubocvaldeloire.fr/fdc41

MODALITÉS DE VISITE

- **Accès libre, pour les particuliers, aux conditions suivantes :**
 - EN TOUTES SAISONS : accès à l'observatoire « La Tour » (sentier 1 km AR)
 - DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE : accès possible également à l'observatoire « Le Souchet » (sentier 3,4 km AR)
- **Visites de groupes toute l'année :**
uniquement sur demande (visites encadrées).
- **Parking :** réservé aux véhicules de loisirs. Pour les cars ou camping-cars, merci de vous adresser à la FDC41 (portique Haut. 2,50m).
- **Animaux :** site interdit aux chiens
- **Se rendre à Malzoné :**
D922 entre Neung-s/-Beuvron et Millançay
- **Renseignements :** 06 81 66 56 09 ou 02 54 50 01 60

À tire d'aile

MER 17, JEU 24 FÉVRIER & LUN 1^{ER} MARS (DE 14H À 17H)

MILLANÇAY

Entre hivernage et migration, les oiseaux d'eau nous entraînent dans un ballet de couleurs. Canards siffleurs et piletts, sarcelles d'hiver, fuligules milouins... Venez les découvrir et les observer sur le sentier du Souchet.

➤ **Lieu :** Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Malzoné



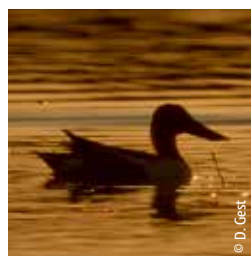
Douceur d'un soir

MERCREDI 21 AVRIL (DE 17H30 À 20H30)

MILLANÇAY

À l'heure où change la lumière, où le soleil rougeoyant colore Malzoné de ses derniers rayons, savourez ces instants de nature et la beauté du paysage avant que les oiseaux deviennent ombres chinoises.

➤ **Lieu :** Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Malzoné





Toyota
Professional

LES JOURNÉES
+ UTILITAIRES
DU 22 FÉVRIER AU 31 MARS 2021



NOUVEAU TOYOTA HILUX

En ce moment, profitez de nos offres **SANS APPORT**.

À **259€**
HT / MOIS⁽¹⁾

SANS APPORT & SANS CONDITION DE REPRISE

LOA* 60 mois, 60 loyers de 259€ HT.

Montant total dû en cas d'acquisition : 29 740 € HT.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Gamme Nouveau Hilux : consommations mixtes combinées (L/100 km) et émissions de CO2 combinées (g/km) selon norme WLTP : de 8,3 à 10,6 et de 219 à 278.

Professional = professionnel. * LOA : Location avec option d'achat (1) Exemple pour un Nouveau Hilux (MC20) Xtra Cabine 2,4L D-4D Légende neuf au prix exceptionnel de 24 887,55 € HT, remise de 5 097,45 € HT déduite. LOA* 60 mois, 60 loyers de 259 € HT/mois hors assurances facultatives. Option d'achat : 1 4200 € HT dans la limite de 60 mois & 50 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 29 740 € HT. Assurance de personnes facultative à partir de 29,87 €/mois en sus de votre loyer, soit 1 792,20 € sur la durée totale du prêt. Modèle présenté : Nouveau Hilux (MC20) Xtra Cabine 2,4L D-4D Invincible et peinture métallisée Sepia neuf au prix exceptionnel de 29 701,55 € HT, remise de 6 083,45 € HT déduite. LOA* 60 mois, 60 loyers de 313 €/mois hors assurances facultatives. Option d'achat : 16 687,30 € HT dans la limite de 60 mois & 50 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 35 467,30 € HT. Assurance de personnes facultative à partir de 35,65 €/mois en sus de votre loyer, soit 2 139 € sur la durée totale du prêt. Offre réservée aux professionnels valable jusqu'au 31/03/2021 chez les distributeurs Toyota participants portant sur le tarif en vigueur au jour de la souscription du contrat. En fin de contrat, restitution du véhicule dans votre concession avec paiement des frais de remise en état standard et des éventuels kilomètres excédentaires. Sous réserve d'acceptation par TOYOTA FRANCE FINANCEMENT, RCS 412 653 180 - Intermédiaire d'assurance européen : n° D-P3GY-MUFY9-27, consultable sur www.orias.fr.



WARSEMANN CENTRE LOIRE

11 rue des Guignières, 41000 BLOIS - 02 54 20 07 09

6 av. Georges pompidou, 41200 ROMORANTIN - 02 54 95 77 52

www.l.warsemann.fr



MÉDI6

L'IMPRIMERIE DE PÈRE EN FILS

02 54 52 41 00 • contact@imprimeriemedi6.fr • Rue des Albizias • 41700 CONTRES

VOTRE
PASSION
SUR
GRANDS
FORMATS

EN **2021**
VOTRE IMPRIMEUR

VOIT ENCORE PLUS GRAND !

Impression grand format, packaging PLV, signalétique, décoration...

www.imprimeriemedi6.fr

RETROUVEZ VOTRE
IMPRIMEUR DE PROXIMITÉ



PRÉPRESS
CRÉATION GRAPHIQUE



IMPRESSION
OFFSET ET NUMÉRIQUE



IMPRESSION
GRAND FORMAT
TOUS SUPPORTS : DIBOND,
PVC, BOIS, CARRELAGE...



FINITION
FACONNAGE



ENVELOPPES
PERSONNALISÉES,
ROUTAGE



LIVRAISON



Une entreprise,
écocorporelle et actrice
de l'industrie française



Sécurité à la chasse Top départ de la remise à niveau décennale

Les chasseurs validant leur permis de chasser devront désormais suivre une remise à niveau théorique sur la sécurité à la chasse, tous les 10 ans d'une durée de 3 h 30. Organisée par les services de la FDC41, elle se met en place au premier semestre 2021. La formation pourra peut-être être suivie à distance. (suivant l'évolution de la Covid-19)

Malgré la baisse des accidents, la sécurité à la chasse reste une priorité des fédérations. Pris à la suite de la loi du 24 juillet 2019, l'arrêté du 5 octobre 2020 rend désormais obligatoire la remise à niveau portant sur les règles élémentaires de sécurité. Tous les chasseurs, quelle que soit la date d'obtention de leur permis, sont concernés.

Dans notre département, plus de 15 000 chasseurs seront donc invités à ce recyclage gratuit. « Nous prévoyons d'organiser entre 50 et 80 demi-journées de formation par an. D'ici 2030, tous les possesseurs de permis actuels validés l'auront suivi » précise Denis Peltier, technicien à la FDC 41 en charge du permis qui assurera le recyclage avec ses collègues Frédérique Leroy, Nathalie Diquelou et Mathias Dervault.

Les formations, en groupe de 30 maximum, se dérouleront en présentiel on l'espère à la Maison de la Chasse et de la Nature de Montrieux-en-Sologne, au siège de la FDC41 à Vineuil et dans d'autres lieux en fonction des nécessités.

Le programme, défini par la FNC après avis de l'Office français de la biodiversité, comprend un exposé et ne sera pas contrôlé par un examen.

La commission Sécurité de la FDC41 a défini l'organisation concrète des recyclages qui se feront dans un 1^{er} temps sur la base du volontariat.

« Une personne qui n'aura pas suivi la remise à niveau ne pourra plus chasser à partir de la saison 2030-31. Si le permis reste valable à vie, l'absence de recyclage bloquera la validation annuelle » évoque Denis Peltier en encourageant vivement les chasseurs les plus avancés en âge à effectuer sans tarder leur remise à niveau.

Parallèlement, les formations au permis de chasser se poursuivent. Depuis 2007, 3 400 personnes ont obtenu le permis de chasser et 1 700 ont suivi une seconde formation sur la sécurité à la chasse.



Panneaux de signalisation Une mesure obligatoire

L'arrêté du 5 octobre rend désormais obligatoire la pose de panneaux de signalisation temporaire sur les voies publiques pour la chasse du grand gibier. Son article 2 stipule ainsi que « *tout organisateur d'une action collective de chasse à tir au grand gibier appose des panneaux de signalisation temporaire sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques pour signaler les entrées principales de la zone de chasse* ».



Le texte précise également que « *l'apposition des panneaux est réalisée, avant tout commencement effectif de l'action de chasse considérée, le jour même et que le retrait des panneaux intervient le même jour, une fois l'action de chasse terminée* ».

Ces panneaux, dont la forme et le contenu restent libres, ont pour vocation d'informer les usagers de la nature et de la route que des battues sont en cours. Ils concernent toutes les voies publiques et routes (nationales, départementales, chemins communaux).

Port du gilet fluo étendu

Déjà obligatoire en Loir-et-Cher, le seul changement est que les participants devront également être porteurs d'un dispositif fluorescent.

Entreprise de travaux Agricoles et Forestiers

JACKY DEPARDIEU

À votre service
depuis 30 ans



Broyage de rémanents et de souches

Préparation du sol,
plantation
et semis forestier

Entretien

Cultures à gibier

Pose de clôture

Débroussaillage

Applicateur certifié et agréé
phyto CE00240



Zone artisanale du Reuilly

Route de Nouan Le Fuzelier

41300 PIERREFITTE SUR SAULDRE

Tél : 02 54 88 47 98 • Port : 06 07 59 49 74

E-mail : etafjde@orange .fr

Miradors Cheverny
Plateforme 1m²



Section rectangulaires

SARL
Lebecque
Votre spécialiste !



- Miradors Battue et Affût
- Aménagements de propriété
- Attractifs Gibiers
- Grillages - Filets de Volières
- Clôtures électriques
- Aliments chiens

www.mirador-chasse.fr

Z.A. de Vollet - 6 rue des Sapins

41700 Cour-Cheverny

sarllebecque@gmailcom - 02 54 79 29 93

Samedi 22 mai et dimanche 23 mai 2021

La fête des associations cynégétiques

Sous réserve de l'évolution de l'épidémie de la Covid-19

La Maison de la Chasse et de la Nature de Montrieux-en-Sologne accueillera l'ensemble des associations cynégétiques départementales pour une journée festive les 22 et 23 mai 2021. Au cœur de la nature, la FDC41 et ses partenaires proposeront des animations pour tous.

Malgré la crise sanitaire et les différents confinements, la FDC41 et toutes les associations cynégétiques de Loir-et-Cher espèrent se retrouver pour partager un moment de détente sur le site fédéral du Marché Coutant, à Montrieux-en-Sologne.

« Forts du succès des précédentes éditions, pour donner du relief à la fête, nous avons souhaité l'élargir sur 2 jours samedi après-midi à partir de 14h00 et dimanche matin. L'objectif est double : faire découvrir la variété des pratiques de la chasse au public et générer contacts et relations » déclare Philippe Lavallart, administrateur de la FDC 41 et président de la commission communication.



Entrée gratuite. Parking sur place. - Renseignements au 06 82 87 94 48



Retrouvez tous vos experts à DECATHLON Blois

DECATHLON

Blois

Zone commerciale Blois 2
Route de Vendôme, 41000 Villebarou
Tél. 02 54 33 50 50

RECLAMANTS PAYÉS
SUR LA CAMPAGNE 2019/2020

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
01 - MONTMIRAIL	COUETRON AU PERCHE	EARL DE DOURDAN	1 145,62		1145,62	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	EARL HEGON	577,81		577,81	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	GAEC DES BLONDES*	586,34		586,34	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	RICHETTE LAURENT	256,07		256,07	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	FOURMY OLIVIER	558,11		558,11	0,00	0,00
	LE PLESSIS DORIN	GAEC DES BLONDES*	623,77		623,77	0,00	0,00
	LE PLESSIS DORIN	RIGAULT ERIC*	2 195,20		2195,20	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE MONTMIRAIL			5 942,92	5 942,92	0,00	0,00
02 - VALLEE DU COUETRON	COUETRON AU PERCHE	EARL BESSE	341,40		341,40	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	EARL DES PROUSTIERES	1 021,55		1 021,55	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	GAEC DES POULAILLERES	1 085,04		1 085,04	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	GAEC PLANCHE-HUBERT	1 357,19		882,17	475,02	0,00
	COUETRON AU PERCHE	MARCHAND MAX	269,72		269,72	0,00	0,00
	DROUE	GAEC DE LA MORACHE	128,04		128,04	0,00	0,00
	LE PLESSIS DORIN	RIGAULT ERIC*	573,30		573,30	0,00	0,00
	LE POISLAY	GAEC COIGNEAU	459,70		459,70	0,00	0,00
	LE POISLAY	GAEC VIELLE FONTENELLE	252,79		252,79	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU COUETRON			5 488,73	5 013,71	475,02	0,00
03 - VALLEE DE LA GRENNE ET DE LA BRAYE	SARGE SUR BRAYE	GAEC DES CHARMILLES	689,43		689,43	0,00	0,00
	SARGE SUR BRAYE	GAEC DU PETIT BOIS*	2 452,40		2 452,40	0,00	0,00
	SARGE SUR BRAYE	GAEC TERRE-LAIT*	123,48		123,48	0,00	0,00
	SARGE SUR BRAYE	SCEA VAUSSON	444,67		444,67	0,00	
	LE TEMPLE	GAEC DU PETIT BOIS*	1 411,69		1 411,69	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DE LA GRENNE ET DE LA BRAYE			5 121,67	5 121,67	0,00	0,00
04 - BOCAGE	BEAUCHENE	DESLANDES DOMINIQUE	1 103,15		1 103,15	0,00	0,00
	BEAUCHENE	DAGUENET STEPHANE	299,41		299,41	0,00	0,00
	CHOUE	EARL DES ROSIERS	165,91		165,91	0,00	0,00
	CHOUE	GAEC BARRE LAUNAY*	305,32		305,32	0,00	0,00
	CHOUE	GAEC DE LA BRAYE	636,02		636,02	0,00	0,00
	DANZE	EARL BLAIS	350,35		350,35	0,00	0,00
	DROUE	BARRE DOMINIQUE*	172,36		172,36	0,00	0,00
	ROMILLY	EARL LEOFE	2 078,23		2 078,23	0,00	0,00
	ROMILLY	SCEA LOUVEAU	1 065,34		1 065,34	0,00	0,00
	SAINT MARC DU COR	GAEC BARRE LAUNAY*	265,92		265,92	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DU BOCAGE			6 442,01	6 442,01	0,00	0,00
05 - FRETEVAL - EGVONNE	BUSLOUP	GAEC DE LA HERSONNIERE	187,13		187,13	0,00	0,00
	DROUE	BARRE DOMINIQUE*	119,50		119,50	0,00	0,00
	FONTAINE RAOUL	GRANGER EMMANUEL	269,50		269,50	0,00	0,00
	RUAN SUR EGVONNE	EARL BEAUREGARD	290,22		290,22	0,00	0,00
	RUAN SUR EGVONNE	SARL BRUNET ET FILS	931,32		931,32	0,00	
	TOTAL MASSIF FRETEVAL - EGVONNE			1 797,67	1 797,67	0,00	0,00
06- GRAND VENDOMOIS	AZE	EARL DE GORGEAT	481,46		481,46	0,00	0,00
	AZE	LEFEVRE JEAN-PIERRE	323,40		291,06	32,34	0,00
	AZE	HUARD JEAN-CLAUDE	363,82		363,82	0,00	0,00
	FONTAINE LES COTEAUX	GAEC TERRE-LAIT*	271,83		271,83	0,00	0,00
	LUNAY	GAEC SAMSON	168,44		84,22	84,22	0,00
	SOUGE	GAEC LOYER	306,24		306,24	0,00	0,00
	SOUGE	GAEC PEAN CHAMBRIER	720,30		720,30	0,00	0,00
	VILLIERS SUR LOIR	AUGIS VINCENT	295,8		0,00	0,00	295,80
	TOTAL MASSIF DU GRAND VENDOMOIS			2 931,29	2 518,93	116,56	295,80
07- PETIT VENDOMOIS	PEZOU	DAGUET PIERRE	404,25		404,25	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DU PETIT VENDOMOIS			404,25	404,25	0,00	0,00
08 - GATINES	MONTROUVEAU	LECLERC MAGALI	441,00		441,00	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE GATINES			441,00	441,00	0,00	0,00
09 - PRUNAY	HOUSSAY	EARL DOMAINE NOURY DENIS	568,33		0,00	0,00	568,33
	SASNIERES	EARL THAUVIN BERTRAND	1 563,10		1 563,10	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE PRUNAY			2 131,43	1 563,10	0,00	568,33
10 - BEAUCE OUEST	LANDES LE GAULOIS	SCEA LA CUEILLAS	2 278,85		0,00	0,00	2 278,85
	TOTAL MASSIF BEAUCE OUEST			2 278,85	0,00	0,00	2 278,85
11 - VALLEE DU REVEILLON	SAINT FIRMIN DES PRES	LORY JEAN-LUC	85,75		85,75	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF VALLEE DU REVEILLON			85,75	85,75	0,00	0,00
12 - ROCHEUX	FRETEVAL	SCEA BOULETS	955,50		955,50	0,00	0,00
	VIEVY LE RAYE	EARL DES GATS	1 087,31		1 087,31	0,00	0,00
	VIEVY LE RAYE	EARL LEVEQUE	318,50		318,50	0,00	0,00
	VIEVY LE RAYE	BELLANGER MICHEL	487,84		390,27	0,00	97,57
	TOTAL MASSIF DE ROCHEUX			2 849,15	2 751,58	0,00	97,57
13 - VALLEE DE L'AIGRE	BEAUCE LA ROMAINE	SCEA DES VILLES	296,35		296,35	0,00	0,00
	VILLERMAIN	FLEURY ALAIN	314,43		314,43	0,00	0,00
	VILLERMAIN	BESNARD HUGUES	300,12		300,12	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF VALLEE DE L'AIGRE			910,90	910,90	0,00	0,00

DÉGÂTS DE GIBIER

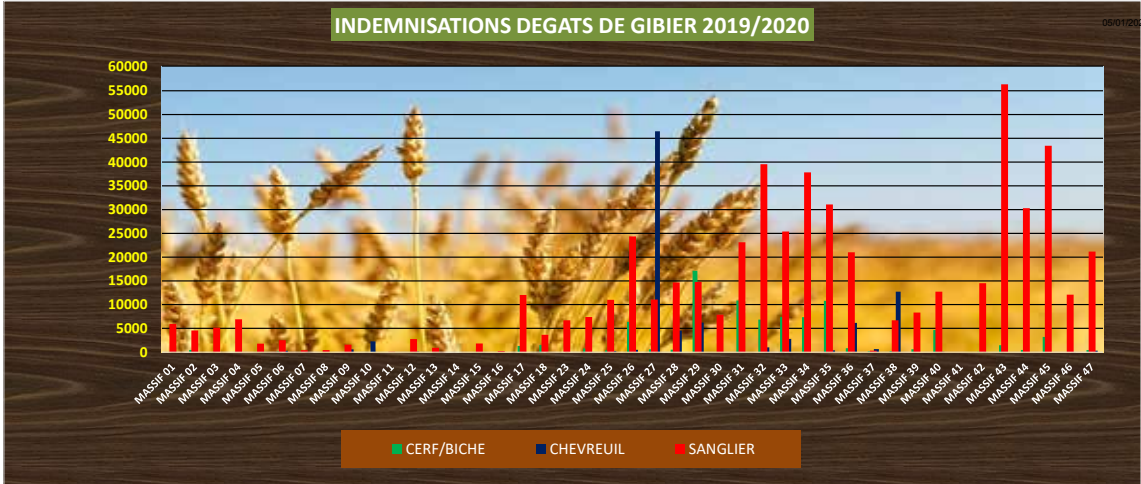
MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
15 - MARCHENOIR	AUTAINVILLE	EARL MARJOUX	1617,00		1 617,00	0,00	0,00
	BEAUCE LA ROMAINE	EARL FERME DE BEL AIR*	154,35		101,43	23,52	29,40
	SAINT LAURENT DES BOIS	EARL FERME DE BEL AIR*	114,66		114,66	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF MARCHENOIR			1 886,01	1 833,09	23,52	29,40
16 - BEAUCE	LE PLESSIS L'ECHELLE	EARL REGIS	229,07		229,07	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF BEAUCE			229,07	229,07	0,00	0,00
17 - BLOIS	MESLAND	EARL PIRONNEAU	776,00		776,00	0,00	0,00
	SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	EARL MONNEREAU	496,12		496,12	0,00	0,00
	SANTENAY	VERNON PATRICK	6 441,05		5 796,95	644,10	0,00
	VALENCISSE	LOUDIN DIDIER	927,48		271,66	655,82	0,00
	VALENCISSE	BODIER MARIE-CLAUDE	588,00		588,00	0,00	0,00
	VALLOIRE SUR CISSE	EARL DE LA GRANGE ROUGE	1 102,50		1 102,50	0,00	0,00
	VALLOIRE SUR CISSE	FOUCHAULT MICHEL	554,17		554,17	0,00	0,00
	VALLOIRE SUR CISSE	SCEA DU MOULIN DE CHERY	710,50		710,50	0,00	0,00
	VEUZAIN SUR LOIRE	SCEA LES GRILLONS	1 751,75		1 751,75	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE BLOIS				13 347,57	12 047,65	1 299,92	0,00
18 - VALLEE DE LA TRONNE	AVARAY	EARL DES CHAMPS	2 127,48		944,13	1 183,35	0,00
	AVARAY	EARL LBT	1 555,75		1 244,60	311,15	0,00
	AVARAY	DUCLLOS LILIANE	1 457,75		1 457,75	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DE LA TRONNE			5 140,98	3 646,48	1 494,50	0,00
23 - GROS BOIS	MEHERS	EARL JOURDAIN	2 533,43		2 533,43	0,00	0,00
	NOYERS SUR CHER	QUANTIN KATHELINE*	2 585,28		2 585,28	0,00	0,00
	SAINT ROMAIN SUR CHER	EARL CLEMENT JEAN-LUC	1 014,30		1 014,30	0,00	0,00
	SAINT ROMAIN SUR CHER	QUANTIN KATHELINE*	579,49		579,49	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE GROS BOIS			6 712,50	6 712,50	0,00	0,00
24 - MONTLIVAUT	HUISSEAU SUR COSSON	EARL DE LA GRANGE	7 362,09		6 670,60	660,27	31,22
	MASLIVES	EARL DE LA TUILERIE	514,50		514,50	0,00	0,00
	VINEUIL	MARCHAND JACKY	318,50		222,95	95,55	0,00
	TOTAL MASSIF DE MONTLIVAUT			8 195,09	7 408,05	755,82	31,22
25 - RUSSY	CELLETES	EARL DE BEAUREGARD	3 733,83		3 172,29	376,32	185,22
	CELLETES	CHERY ALAIN	854,44		854,44	0,00	0,00
	CELLETES	RAGOIS PATRICE	52,55		52,55	0,00	0,00
	CELLETES	SCEA GERMAIN*	231,65		231,65	0,00	0,00
	CHAILLES	GAEC LE BUISSONNET	3 381,00		3 381,00	0,00	0,00
	CHAILLES	LEDOUX BRUNO	242,84		242,84	0,00	0,00
	LES MONTILS	SCEA GERMAIN*	3 070,99		3 070,99	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE RUSSY				11 567,30	11 005,76	376,32	185,22
26 - SUDAIS	CANDE SUR BEUVRON	LEDOUX STEPHANE	2 584,74		2 584,74	0,00	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	GAEC DE L'IMBERT*	1 140,47		114,05	1 026,42	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	DUBREUIL BENOIT	819,67		737,70	81,97	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	REGNARD JEAN-LUC*	220,01		110,01	110,00	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	LE DREVO MICKAËL	310,90		209,91	100,99	0,00
	CHISSAY EN TOURAINE	GERMAIN ROMAIN	374,60		299,68	74,92	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	HUBERT GUILLAUME	92,98		92,98	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	AGONNET MARTINE	308,70		308,70	0,00	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	EARL FERME DES MOTTEUX	681,06		681,06	0,00	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	EARL MARTEAU NICOLAS*	277,83		0,00	138,92	138,91
	MONTHOU SUR BIEVRE	ROUVRE JEROME	1 052,52		999,89	52,63	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	HUBERT PHILIPPE*	144,55		123,60	20,95	0,00
	PONTLEVOY	EARL DE L'AIZERIE	761,46		0,00	663,70	97,76
	PONTLEVOY	EARL LA MAISON LONGUE	1 658,03		668,06	857,97	132,00
	PONTLEVOY	EARL MARTEAU NICOLAS*	911,40		729,12	182,28	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DE LA CHARMOISE*	382,20		382,20	0,00	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DE L'IMBERT*	3 187,36		2 933,20	254,16	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DU ROUCHEUX	2 985,65		2 985,65	0,00	0,00
	PONTLEVOY	GIRARD AURELIEN	900,08		900,08	0,00	0,00
	PONTLEVOY	GILLET JEAN-LUC	538,39		538,39	0,00	0,00
	PONTLEVOY	BOIRON SYLVAIN	1 048,89		1 048,89	0,00	0,00
	PONTLEVOY	SCEA DES TROIS CHEMINEES	796,25		796,25	0,00	0,00
	RILLY SUR LOIRE	DUBREUIL VINCENT	1 208,98		0,00	1 073,54	135,44
	SAMBIN	HUBERT PHILIPPE*	1 264,52		1 075,23	189,29	0,00
	VALAIRE	EARL DES POUPINES	686,62		549,30	137,32	0,00
	VALAIRE	EARL LE FRENE FRERES	1 341,01		938,71	402,30	0,00
	VALAIRE	EARL LEVIEUGE	1 840,81		1 499,52	341,29	0,00
	VALAIRE	GAEC DE LA CHARMOISE*	270,22		54,04	216,18	0,00
	VALAIRE	DUBREUIL JEAN-PAUL	158,74		158,74	0,00	0,00
	VALAIRE	SCEA DES ANGENEAUX	3 281,04		2 828,35	452,69	0,00
	TOTAL MASSIF DE SUDAIS			31 229,68	24 348,05	6 377,52	504,11
27 - CHEVERNY	CHITENAY	EARL LAVOISIER	601,28		368,27	233,01	0,00
	CHITENAY	MARIE CHRISTOPHE*	469,47		469,47	0,00	0,00
	CHITENAY	SCEA GERMAIN*	988,43		714,72	273,71	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL DES GRANDS ORMEAUX	596,82		596,82	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL DES SABLONS	875,87		875,87	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL DESLOGES	2 870,17		2 870,17	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	MARIE CHRISTOPHE*	535,94		455,55	80,39	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	SCEA GERMAIN*	257,25		257,25	0,00	0,00
	CORMERAY	GAEC DE LA GAILLARDIERE*	1 016,14		1 016,14	0,00	0,00
					200,90	0,00	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
	CORMERAY	LAGOIS PATRICE	336,87		336,87	0,00	0,00
	FRESNES	GAEC DE LA GAILLARDIERE*	1 814,41		1 814,41	0,00	0,00
	OISLY	EARL DE MONTIBERT*	531,65		531,65	0,00	0,00
27 - CHEVERNY	SOINGS EN SOLOGNE	EARL RENAULT DIDIER	549,57		549,57	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	SCEA LA GAILLARDIERE	46 468,62		0,00	0,00	46 468,62
		TOTAL MASSIF DE CHEVERNY	58 113,39		11 057,66	587,11	46 468,62
28 - CHOUSSY	CHEMERY	EARL BIETTE	1 358,28		1 358,28	0,00	0,00
	CHEMERY	EARL DOMAINE DE MONTIGNY	689,89		0,00	0,00	689,89
	CHEMERY	AUBIN FLORENT	663,19		0,00	0,00	663,19
	CHEMERY	BIETTE GHISLAIN	1 144,40		0,00	0,00	1 144,40
	CHEMERY	LEMAIRE JEAN-PIERRE	212,25		212,25	0,00	0,00
	CHEMERY	GARNIER SEBASTIEN	2 000,18		2 000,18	0,00	0,00
	CHEMERY	DESCHAMPS XAVIER*	2 780,94		2 743,51	37,43	0,00
	CHEMERY	DUBREUIL ANNICK	1 472,98		1 472,98	0,00	0,00
	CHOUSSY	EARL BOURDIN	2 020,88		0,00	0,00	2 020,88
	COUDES	EARL DE MONTIBERT*	1 362,69		953,88	408,81	0,00
	COUDES	GAEC DU GROS CHENE	3 885,44		3 807,73	77,71	0,00
	MEHERS	DESCHAMPS XAVIER*	1 511,89		1 511,89	0,00	0,00
	SAINT ROMAIN SUR CHER	DESCHAMPS XAVIER*	595,35		595,35	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE CHOUSSY	19 698,36		14 656,05	523,95	4 518,36
29 - BROUARD	CHATEAUVIEUX	BARRAS ALAIN	2 840,35		46,60	2 732,75	61,00
	CHATEAUVIEUX	PINARD CLAUDE	819,28		0,00	819,28	0,00
	CHATEAUVIEUX	MARTEAU ETIENNE	3 526,57		270,44	3 256,13	0,00
	CHATEAUVIEUX	LUCAS JOEL	1 915,71		1 894,80	20,91	0,00
	CHATEAUVIEUX	QUANTIN PASCAL*	1 677,41		1 438,48	238,93	0,00
	CHATEAUVIEUX	LAURON RAPHAEL*	2 058,63		0,00	0,00	2 058,63
	CHATEAUVIEUX	QUANTIN KATHELINE	9 534,41		4 021,40	5 513,01	0,00
	CHATEAUVIEUX	SCEA DE LA RABERIE	88,82		44,41	44,41	0,00
	COUFFY	HUBERT CHANDON FLORENCE*	721,83		0,00	0,00	721,83
	MAREUIL SUR CHER	EARL LE MOUSSEAU*	1 083,39		1 083,39	0,00	0,00
	MAREUIL SUR CHER	BOURRY BENOIT	989,17		0,00	0,00	989,17
	MAREUIL SUR CHER	LECOUTRE YVES	601,96		601,96	0,00	0,00
	SAINT AIGNAN SUR CHER	EARL DE LA GIRARDIERE	3 465,06		1 081,62	0,00	2 383,44
	SAINT AIGNAN SUR CHER	EARL LE MOUSSEAU*	5 808,56		1 315,46	4 493,10	0,00
	SEIGY	QUANTIN PASCAL*	2 971,17		2 971,17	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE BROUARD	38 102,32		14 769,73	17 118,52	6 214,07
30 - CHAMPAGNE BERRICHONNE	LA CHAPELLE MONTMARTIN	EARL DU COLOMBIER	2 570,29		2 570,29	0,00	0,00
	LA CHAPELLE MONTMARTIN	AUGEREAU DIDIER	627,39		627,39	0,00	0,00
	MARAY	EARL DE SAULAY	45,94		45,94	0,00	0,00
	MARAY	TROCHOU CHRISTOPHE*	249,90		249,90	0,00	0,00
	SAINT JULIEN SUR CHER	EARL DE LA SAVARDIERE	1 967,35		1 967,35	0,00	0,00
	SAINT JULIEN SUR CHER	EARL DU PARADOU	523,69		523,69	0,00	0,00
	SAINT JULIEN SUR CHER	GAEC DES 3 ESPERANCE	1 602,30		1 602,30	0,00	0,00
	SAINT LOUP	TROCHOU CHRISTOPHE*	299,39		299,39	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE LA CHAMPAGNE BERRICHONNE	7 886,25		7 886,25	0,00	0,00
31 - COSSON OUEST	CROUY SUR COSSON	FASSOT JEAN-MICHEL*	1 778,70		889,35	889,35	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	GAEC DU PRE D'ALLONNES	2 572,50		2 315,25	257,25	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	FASSOT ERIC*	3 272,95		3 272,95	0,00	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	PAJON SEBASTIEN	1 608,08		1 608,08	0,00	0,00
	MUIDES SUR LOIRE	GAEC VAUCHER*	7 913,84		3 384,67	4 529,17	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL DE L'ARTHURE	8 503,75		4 847,78	3 655,97	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL LA GOBIONNE	1 705,20		1 193,64	511,56	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL POTONNIER	414,05		414,05	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	GAEC VAUCHER*	525,52		262,76	262,76	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	VILLERMET BRUNO	1 868,86		1 868,86	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	ROY FLORIAN	2 070,25		2 070,25	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	POTHEZ MARGAUX	224,91		67,47	157,44	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	SCEA DU LUNOT	1 536,14		928,29	607,85	0,00
		TOTAL MASSIF DU COSSON OUEST	33 994,75		23 123,40	10 871,35	0,00
32 - FONTAINES EN SOLOGNE	COUR-CHEVERNY	EARL TESSIER C & F	751,76		0,00	0,00	751,76
	COUR-CHEVERNY	GAEC HERMELIN FRERES	956,97		956,97	0,00	0,00
	COUR-CHEVERNY	CHERY ALAIN	28,45		28,45	0,00	0,00
	COUR-CHEVERNY	HERMELIN DAVID	1 201,46		320,57	880,89	0,00
	COURMEMIN	EARL CHAUVIN*	232,52		186,02	0,00	46,50
	COURMEMIN	EARL LA BOULAUDIERE*	2 695,00		2 695,00	0,00	0,00
	COURMEMIN	EARL ROUSSEAU FLORENT	2 396,79		2 396,79	0,00	0,00
	COURMEMIN	RENAULT BENOIT	362,61		362,61	0,00	0,00
	COURMEMIN	LECOMTE BRUNO	716,92		647,89	69,03	0,00
	COURMEMIN	LOUVEL JEREMY	7 160,49		7 160,49	0,00	0,00
	COURMEMIN	BERNEDE NOEMI	675,84		675,84	0,00	0,00
	COURMEMIN	SAUSSET CATHERINE*	3 807,75		3 807,75	0,00	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	EARL CHANTIER	5 125,89		2 149,49	2 976,40	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	CHARBONNIER HERVE	9 290,00		8 499,88	790,12	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	PIQUET PIERRE	2 775,85		663,46	2 112,39	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	BERLAND REMI	217,07		0,00	0,00	217,07
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL CHAUVIN*	1 708,83		1 708,83	0,00	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL FERME DE DAMBLE	7 048,73		7 048,73	0,00	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL HIRON*	259,31		233,38	25,93	0,00
		TOTAL MASSIF DE FONTAINES EN SOLOGNE	47 412,24		39 542,15	6 854,76	1 015,33

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
33 - BOULOGNE	BAUZY	EARL ROUSSEAU FLORENT	286,16		286,16	0,00	0,00
	BAUZY	LECOMTE BRUNO	1 528,79		1139,25	389,54	0,00
	DHUIZON	EARL JAFFRE*	415,27		290,69	124,58	0,00
	DHUIZON	BAECHLER FRANCK	588,00		404,25	183,75	0,00
	DHUIZON	THOMAS FREDERIC*	1 198,29		599,15	599,14	0,00
	DHUIZON	FROUX HERVE	330,75		165,38	165,37	0,00
	DHUIZON	ELOI PHILIPPE	493,07		246,54	246,53	0,00
	DHUIZON	PAJON SEBASTIEN	10 460,85		9 877,45	583,40	0,00
	DHUIZON	SAUSSET CATHERINE*	4 699,31		4 461,23	238,08	0,00
	MONT PRES CHAMBORD	SCEA DE LA TUILERIE	1 950,19		1 092,69	857,50	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	EARL CROISET PATRICK	4 152,75		1 453,46	2 699,29	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	EARL DE LA MARE	4 821,42		4 339,28	482,14	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER ALEXANDRE	147,00		73,51	73,49	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	LEPAGE HERVE	2 794,96		0,00	0,00	2 794,96
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER LAURENT	73,50		36,75	36,75	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	PORTIER VINCENT	216,68		216,68	0,00	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	SCEA DU LUNOT	1 425,57		712,79	712,78	0,00
	TOTAL MASSIF DE BOULOGNE			35 582,56	25 395,26	7 392,34	2 794,96
34 - NEUNG SUR BEUVRON	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL DE LA GRIVAUDIÈRE	1 646,40		1 481,76	164,64	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL JAFFRE*	2 119,78		2 119,78	0,00	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	10 376,52		8 220,92	2 155,60	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	FASSOT JEAN-MICHEL*	4 810,62		4 226,94	583,68	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	SAUSSET CATHERINE*	716,11		716,11	0,00	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL HIRON*	2 381,55		2 308,20	73,35	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL LAMBERT	5 068,56		3 992,52	1 076,04	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	7 713,77		5 476,50	2 237,27	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	THOMAS FREDERIC*	3 682,59		2 602,37	1 080,22	0,00
	NEUNG SUR BEVRON	EARL JAFFRE*	1 326,18		1 326,18	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEVRON	DAZON MARIE-NOËLLE	353,35		353,35	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEVRON	SCEA DE L'ALLE	470,40		470,40	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEVRON	SCEA HARAS DE GARRY PIERRE	4 534,83		4 534,83	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE NEUNG SUR BEUVRON			45 200,66	37 829,86	7 370,80	0,00
35 - ROMORANTIN	MILLANCAY	BOUTRON MARYSE*	8 296,92		5 393,00	2 903,92	0,00
	MILLANCAY	SCEA LES MAISONS NEUVES	8 023,98		7 720,63	303,35	0,00
	MILLANCAY	SCEA LES TERRES DU PRIÈRE	3 526,73		2 960,38	192,10	374,25
	ROMORANTIN	EARL FERME DU LIEU NEUF	2 783,20		2 783,20	0,00	0,00
	ROMORANTIN	OLYMPIE LAURENT*	1 265,79		1 265,79	0,00	0,00
	ROMORANTIN	BOUTRON MARYSE*	1 539,71		1 385,74	153,97	0,00
	VEILLEINS	EARL LA BOULAUDIÈRE*	4 296,08		429,61	3 866,47	0,00
	VEILLEINS	OLYMPIE LAURENT*	1 263,48		1 263,48	0,00	0,00
	VEILLEINS	TERRIER BLANDINE	11 256,52		7 879,57	3 376,95	0,00
	TOTAL MASSIF DE ROMORANTIN			42 252,41	31 081,40	10 796,76	374,25
36 - GY - LASSAY SUR CROISNE	BILLY	EARL DE VAZELLE	5 682,78		0,00	255,60	5 427,18
	GY EN SOLOGNE	BERLU FREDERIC*	902,58		161,70	0,00	740,88
	GY EN SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	742,25		742,25	0,00	0,00
	LASSAY SUR CROISNE	BERLU FREDERIC*	264,31		264,31	0,00	0,00
	LASSAY SUR CROISNE	GAUTRY SYLVIE*	2 713,25		2 713,25	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL DES BRUYERES DE LARRE	8 058,74		8 058,74	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL DU PETIT PRE	149,82		149,82	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	LOUVEL JEREMY	2 863,44		2 290,76	572,68	0,00
	MUR DE SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	1 220,83		1 220,83	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	SCEA LA GAILLARDIÈRE	449,82		449,82	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	OLYMPIE LAURENT	1 212,39		1 212,39	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	GUIBERT MELANIE	1 733,99		1 733,99	0,00	0,00
	ROUGEOU	LEMAIRE JEAN-PIERRE	366,38		366,38	0,00	0,00
	ROUGEOU	MOREAU PHILIPPE	1 642,61		1 642,61	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE GY - LASSAY SUR CROISNE			28 003,19	21 006,85	828,28	6 168,06
37 - GIEVRES	GIEVRES	RIGODON JOSETTE	164,15		164,15	0,00	0,00
	GIEVRES	SCEA BLAMATINE	322,32		161,16	161,16	0,00
	SELLES SUR CHER	BODIN JEAN-PHILIPPE	649,54		0,00	0,00	649,54
	TOTAL MASSIF DE GIEVRES			1 136,01	325,31	161,16	649,54
38 - VALLEE DU CHER SUD OUEST	ANGE	GIGOU FRANCOISE	3 585,32		3 483,49	101,83	0,00
	ANGE	SCEA LA PIERRERIE*	94,32		94,32	0,00	0,00
	POUILLE	EARL DE LAUNAY	1 310,91		1 310,91	0,00	0,00
	POUILLE	EARL DOMAINE DE LA ROCHE	6 421,69		0,00	0,00	6 421,69
	POUILLE	EARL MANOIR DE LA VIGNIERE	5 738,86		0,00	0,00	5 738,86
	POUILLE	EARL ROLAND GIBAUT	1 557,89		995,37	0,00	562,52
	SAINT GEORGES SUR CHER	SCEA LA PIERRERIE*	896,83		808,63	88,20	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU CHER SUD OUEST			19 605,82	6 692,72	190,03	12 723,07
39 - MARCILLY - SAINT VIATRE	MARCILLY EN GAULT	EARL POUPAT	5001,75		5001,75	0,00	0,00
	MARCILLY EN GAULT	GAUTRY SYLVIE*	695,41		695,41	0,00	0,00
	MARCILLY EN GAULT	CHERY JEANNINE	1221,94		1114,75	107,19	0,00
	SAINT VIATRE	EARL FERRIOT*	1268,55		1141,70	126,85	0,00
	SAINT VIATRE	DESHAYES FRANCIS	732,65		366,33	366,32	0,00
	TOTAL MASSIF DE MARCILLY - SAINT VIATRE			8 920,30	8 319,94	600,36	0,00
40 - VILLENY - YVOY - CHAUMONT	CHAUMONT SUR THARONNE	EARL FERRIOT*	2 000,84		1 941,84	0,00	59,00
	VILLENY	ELOI FRANCOIS	1 128,88		1 128,88	0,00	0,00
	VILLENY	FASSOT JEAN-MICHEL*	7 937,80		3 285,48	4 652,32	0,00
	VILLENY	MARSAIS KEVIN	1 304,62		1 304,62	0,00	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAMS
40 - VILLENY - YVOY - CHAUMONT	VILLENY	DREUX PHILIPPE	503,74		503,74	0,00	0,00
	VILLENY	CHERY MARIE-CHRISTINE	2 738,55		2 738,55	0,00	0,00
	YVOY LE MARRON	AUCANTE NILS	1 834,04		1 834,04	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE VILLENY - YVOY - CHAUMONT			17 448,47	12 737,15	4 652,32	59,00
42 - SOUVIGNY - CHAON - VOUZON	CHAON	EARL BIODRAN	262,28		262,28	0,00	0,00
	CHAON	LASSERRE ERIC*	191,10		191,10	0,00	0,00
	CHAON	VANNIER FABRICE	681,98		681,98	0,00	0,00
	LAMOTTE BEUVRON	EARL SIMON	3 471,08		3 471,08	0,00	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	GAEC DE LA VASLINIERE	1 575,84		1 497,05	78,79	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	PETAT ALAIN	595,06		588,98	0,00	6,08
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	LASSERRE ERIC*	764,40		764,40	0,00	0,00
	VOUZON	EARL DE LA PICANIERE	2 097,86		2 097,86	0,00	0,00
	VOUZON	LECOEUR JEAN-PIERRE	894,05		894,05	0,00	0,00
	VOUZON	LEPRETRE SYLVIE	274,40		274,40	0,00	0,00
	VOUZON	SCEA DU LAUDET	1 491,46		1 491,46	0,00	0,00
	VOUZON	SCEA PMS	2 288,34		2 288,34	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE SOUVIGNY - CHAON - VOUZON			14 587,85	14 502,98	78,79	6,08
43 - NOUAN - PIERREFITTE	NOUAN LE FUZELIER	EARL DE LA CHERAUTIERE	1 915,01		1 915,01	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	BANSARD JEAN-JACQUES	1 105,44		1 105,44	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	PAJON JEROME	971,66		971,66	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	SCEA DE LA LANDE	4 778,66		4 778,66	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	EARL DU CHENE	22 931,14		22 931,14	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	EARL SIMON	2 072,70		621,81	1 450,89	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	GAEC COURRIOUX	3 196,50		3 196,50	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	MICHOUX BRUNO	171,70		171,70	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DUPEU CHRISTIAN	14 304,10		14 304,10	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DEPARDIEU JACKY	1 111,32		1 111,32	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	HODEAU XAVIER	1 339,47		1 339,47	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	SCA LE SURGIS	3 904,13		3 904,13	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE NOUAN - PIERREFITTE			57 801,83	56 350,94	1 450,89	0,00
44 - SALBRIS OUEST - THEILLAY	CHATRES SUR CHER	EARL COUSTRE	3 645,60		3 645,60	0,00	0,00
	LA FERTE IMBAULT	RUZE FABRICE	5 552,33		5 509,00	43,33	0,00
	THEILLAY	EARL LAMBERT HUBERT*	20 298,48		19 882,37	416,11	0,00
	THEILLAY	DEGUETTE MICHEL	1 254,82		1 254,82	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE SALBRIS OUEST - THEILLAY			30 751,23	30 291,79	459,44	0,00
45 - THEILLAY - ORCAY	ORCAY	GAEC DE LA BROCQUERIE*	17 858,45		17 116,65	741,80	0,00
	THEILLAY	GAEC DE LA BROCQUERIE*	4 656,08		4 423,28	232,80	
	THEILLAY	INDIVISION GERARD CLAIR	22 166,89		19 950,20	2 216,69	0,00
	THEILLAY	CLAIR GERARD	1 952,74		1 952,74	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE THEILLAY - ORCAY			46 634,16	43 442,87	3 191,29	0,00
46 - A 85 SUD EST	CHATRES SUR CHER	EARL COUSTRE*	1 103,09		1 103,09	0,00	0,00
	LANGON	EARL DES GUILLEMEAUX *	5 485,75		5 485,75	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	EARL COUSTRE*	517,57		517,57	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	EARL DES GUILLEMEAUX *	4 111,30		4 111,30	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	PEUF JEAN-PAUL	749,70		749,70	0,00	0,00
	THEILLAY	DEGUETTE MICHEL	154,35		138,92	0,00	15,43
	TOTAL MASSIF DE A 85 SUD EST			12 121,76	12 106,33	0,00	15,43
47 - SELLES SAINT DENIS - LOREUX	LOREUX	EARL DES GUILLEMEAUX *	6 030,92		6 030,92	0,00	0,00
	LOREUX	EARL LAMBERT HUBERT*	3 484,73		3 484,73	0,00	0,00
	LOREUX	LEZE PASCAL	1 295,85		540,64	442,40	312,81
	SELLES SAINT DENIS	EARL DES GUILLEMEAUX *	4 708,59		4 708,59	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	CHERY JEANNINE	6 409,68		6 409,68	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE SELLES SAINT DENIS - LOREUX			21 929,77	21 174,56	442,40	312,81
TOTAL EUROS =				702 317,15	532 517,34	84 489,73	85 310,08

Les déclarations des dégâts de gibier sont regroupées par commune du lieu des dégâts.
Les exploitants figurant avec une astérisque * déclarent des dossiers sur plusieurs communes.
Certains dossiers de dégâts sont en cours de traitement, et les indemnités correspondantes n'apparaissent pas dans ce tableau.
Les chiffres sont arrêtés au 05/01/2021.



Financement des dégâts de grand gibier en Loir-et-Cher

Comment ça marche ?

Le financement des dégâts de Grand Gibier est une obligation pour la FDC41 qui y a consacré 704 K€ en 2019-2020. Depuis une quinzaine d'années, elle a instauré une participation financière territoriale pour le Sanglier, en complément des bracelets et d'un timbre Grand Gibier pour les chasseurs prenant une validation départementale.

En France, le coût financier des indemnités de dégâts dus au Grand Gibier (Sanglier, Cerf, Chevreuil) était de **50 millions d'€ en 2017** (dont près de 30 M€ d'indemnités aux agriculteurs, 5 M€ de frais d'expertise, et 15 M€ de dépenses en prévention), une charge conséquente pour les Fédérations qui se doivent d'avoir la trésorerie suffisante pour les financer. Durant de très nombreuses années, les Fédérations départementales de chasseurs étaient tenues de distinguer dans leur comptabilité ce qui relève des dégâts (« compte dégâts ») du reste de l'activité (« budget général »). En 2018, la législation a évolué imposant un budget général unique. Bon nombre de FDC continuent cependant à suivre les dégâts en comptabilité analytique afin de mesurer précisément leur impact. C'est le cas à la FDC41.

Les dégâts de Sanglier représentent en Loir-et-Cher **en moyenne 80 % de la facture**. Depuis 2004, la FDC41 a donc mis en place une participation territoriale pour le financement de leur indemnisation. En 2008, un plan de gestion Sanglier a été institué. Ce plan de gestion précise que la chasse du suidé ne peut être réalisée qu'à l'aide d'un carnet de prélèvement. Pour obtenir ce carnet il faut s'acquitter de l'adhésion territoriale ainsi que d'une participation financière (pour certaines unités de gestion Sanglier seulement). Parallèlement, en 2012, les unités de gestion Sanglier furent agrandies en Sologne car, du fait de la déprise agricole, certaines communes étaient exemptes de dégâts de Sanglier, ce alors même que l'espèce pouvait causer des dégâts sur les communes avoisinantes.

La participation financière territoriale s'enclenche dès lors que l'unité de gestion dépasse 4 000 € d'indemnisation. Le montant de la cotisation varie d'une unité de gestion à une autre selon le montant d'indemnisation versé aux agriculteurs et oscille, en moyenne, entre 0,5 € à 6 € l'ha corrigé. La surface corrigée comprend 100 % des surfaces de bois auxquelles la surface restante (plaine, eau) est éventuellement ajoutée pour une valeur de 20 %. Le montant global d'indemnisation sanglier est sollicité en année N+2 auprès des territoires.

Ainsi, les dégâts de la saison 2019/20, clôturés à l'automne 2020, seront sollicités sur la campagne 2021/22. Un décalage de recettes et/ou de charges est donc systématique.

D'autres recettes permettent de financer le budget lié aux dégâts de grand gibier. Il s'agit du timbre grand gibier départemental qui s'élève actuellement à 6,50 € et des bracelets Chevreuils et grands Cervidés. Le prix du bracelet Chevreuil est fixé depuis quelques années à 20 €, ceux de la Biche et du jeune Cervidé à 70 € et le Cerf CEM inférieur ou égal à 8 cors à 80 €.

Globalement, les recettes liées aux bracelets de Grand Gibier permettent de financer à la fois les dégâts liés à ces espèces, mais également les charges de fonctionnement (frais d'expertises, répartition d'une partie des charges de personnel liées au grand gibier, prévention...). Une hausse du prix des bracelets est envisageable.

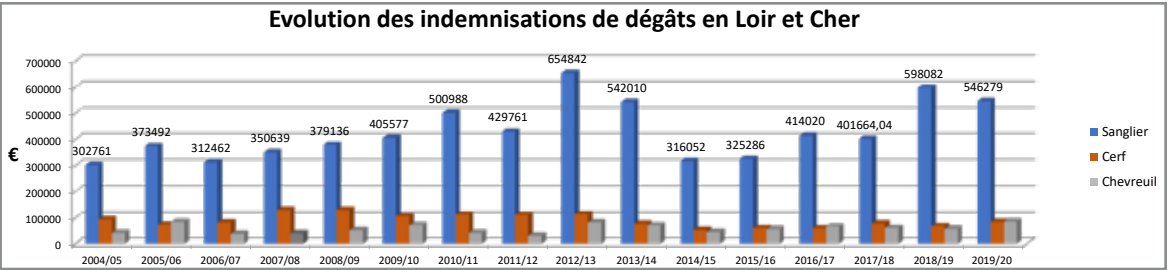
« Le système actuel est pertinent, l'expérience nous montre que c'était le bon choix mais nous devons contenir les dégâts en maîtrisant les populations et en réalisant les plans de chasse. Ces dernières années, le montant des indemnités augmente et le budget dégâts est déficitaire. Cela nécessite d'utiliser une partie des réserves financières » indique Mireille Breton-Brousseau, trésorière de la FDC41.

Principales recettes sur l'exercice 2019/2020	Montant
Bracelets Grands Cervidés	306 450
Bracelets Chevreuils	278 280
Bracelets Daims *	1 900
Bracelets Mouflons *	970
Participation financière territoriale	201 220
Report excédent 2016/2017	200 000
Timbre grand gibier départemental	47 763
TOTAL	1 036 583

*Bracelets demandés essentiellement en parcs et enclos

Principales dépenses sur l'exercice 2019/2020	Montant
Indemnités	716 079
Achat de bracelets	35 520
Honoraires estimateurs	93 893
Divers (Impôts, taxes, salaires, charges sociales...)	416 847
Prévention	31 008
TOTAL	1 293 347

Les chiffres sont arrêtés au 15 février 2021



Faites un geste pour la protection de la nature et de l'environnement en Loir-et-Cher



**Déduction fiscale
de 66 %**

Grâce à sa reconnaissance en qualité d'organisme d'intérêt général, la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher peut recevoir des dons déductibles d'impôts.

Vous pouvez ainsi soutenir :

→ L'étude et le suivi de la faune sauvage



Des contreparties peuvent être définies ensemble.

→ L'éducation à la nature



→ L'aménagement des milieux



Exemples, un don de :

- 30 € vous coûtera réellement 10,20 €
- 50 € vous coûtera réellement 17 €
- 100 € vous coûtera réellement 34 €
- Etc.

Mécénat d'entreprise :

Vous pouvez aussi nous aider et bénéficier d'avantages fiscaux.

Contactez Marie Schricke Doyen

06 81 66 56 09

animation@fdc41.com

**COUPON RÉPONSE A RENVoyer A LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER
FDC41 - 36 RUE DES LAUDIÈRES - BP 30068 - 41353 VINEUIL CEDEX**

Mme / M. (NOM-Prénom)

Adresse complète :

Code Postal : Commune :

Téléphone : ____/____/____/____

E-mail :@.....

Fait un don de €* à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher, pour le financement de (cochez une case) :

☐ L'étude et le suivi de la faune sauvage / ☐ L'aménagement des milieux / ☐ L'éducation à la nature

Fait à, le ____/____/____

Signature :

* un reçu fiscal vous sera adressé en retour

Influenza aviaire : où en sommes-nous ?

Les sarcelles peuvent véhiculer le virus H5N8

Le virus de la grippe aviaire H5N8 est arrivé en Europe de l'Ouest dès l'automne 2020, et la France a alors classé le risque au niveau « modéré ».

Le réseau de surveillance national SAGIR, auquel sont associés les structures cynégétiques, a largement sensibilisé tous les acteurs de terrain sur ce risque et a demandé une vigilance accrue notamment sur les zones humides en cette période migratoire importante. En novembre dernier, une Bernache Cravant trouvée morte dans le département du Morbihan, était positive à ce virus. Ce premier cas sur la faune sauvage en France métropolitaine a provoqué un changement de la classification qui est passée de risque « modéré » à « élevé ».

A partir de ce moment, les DDCSPP ont pris des mesures spécifiques pour les élevages, les oiseaux de basse-cour et les appelants utilisés à la chasse (ces notes sont disponibles sur le site de la DDCSPP 41) ⁽¹⁾.

Pour rappel, tous les détenteurs d'appelants doivent ainsi les déclarer à la Fédération départementale des chasseurs.

Depuis, le nombre de cas s'est accéléré aussi bien sur la faune sauvage que sur les élevages. Ce sont d'ailleurs surtout les élevages de canards du Sud-Ouest qui paient un lourd tribut aujourd'hui face à ce virus hautement pathogène par des abattages préventifs. Dans notre département, un cygne tuberculé et un héron cendré ont été récupérés par l'OFB et analysés. Ces deux oiseaux se sont avérés négatif au virus de la grippe aviaire.



Toutefois, il est important de continuer à mettre en œuvre les mesures de protections des oiseaux de basse-cour en empêchant les contacts avec la faune sauvage pour les particuliers, sachant que les éleveurs ont déjà leurs propres mesures de biosécurité. Ce virus n'est pas dangereux pour l'homme.

Nous comptons bien sûr sur vous pour nous faire remonter tout type de mortalité anormale sur la faune domestique mais aussi toutes les mortalités sur la faune sauvage, quelle que soit l'espèce, pour que nous puissions procéder à des analyses et en rechercher les causes par le biais du réseau SAGIR.

(1)



CONTACTS

FDC 41, Stéphane Chantecaille :
02 54 79 81 79

Office français de la biodiversité :
02 54 79 81 79

Randonner, un bonheur simple et accessible

Un km à pied, ça use les souliers ! En Loir-et-Cher, ils sont 2 164 marcheurs répartis dans 29 clubs à entonner ce refrain lors de randonnées organisées dans tout le département. Zoom sur le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), partenaire de la FDC41.



François Boron, agent de développement, Jocelyne Brunel, présidente du CDRP 41 et Michel Millet, trésorier

La marche est un rituel pour les 243 700 licenciés de la Fédération française de la randonnée pédestre, une « vieille dame » créée en 1947, mais aussi pour les nombreux pratiquants non licenciés. Ils seraient ainsi 14 millions dans notre pays à pratiquer ce loisir sportif bon pour la santé et le moral, peu coûteux et convivial. Dans notre département, une association, le CDRP, les représente et assure les missions principales : protéger, entretenir et préserver l'accessibilité des sentiers, créer, baliser et éditer des itinéraires, proposer des formations aux adhérents et promouvoir la randonnée pédestre via un calendrier des organisations annuelles. Pour assurer ces différentes missions, le CDRP est composé d'un comité directeur de 16 administrateurs, répartis en 6 commissions, aidées par François, agent de développement salarié à temps plein.

« La randonnée est un loisir en expansion puisque le nombre de nos licenciés a augmenté de 16 % depuis 2010. Le désir d'être en bonne santé, le dynamisme des clubs qui proposent de nouvelles pratiques comme la marche nordique, le nombre et la variété des randonnées proposées par nos clubs et les randonnées grand public soutenues par 145 membres associés portent notre mouvement vers l'avant » explique Jocelyne Brunel, présidente du CDRP. Pourtant, l'association manque de bénévoles, en particulier des femmes, au sein de son comité directeur qui devrait compter 24 membres.

Avec un total de 650 km de GR® (Grande Randonnée), 400 km de GRP (GRP® de Pays) et 1.800 km de

PR (Promenades et Randonnées) tous balisés, les chemins pour randonner sont nombreux en Loir-et-Cher. On le doit aux 150 baliseurs bénévoles qui mettent en place les fameuses marques : blanc et rouge pour les itinéraires GR, jaune et rouge pour ceux des GRP, et jaune pour les PR. Ils assurent également le petit entretien des sentiers. Les communes se chargent pour leur part des plus grosses interventions. Ce maillage permet de proposer tout un panel de randonnées : dominicale, à jours fixes, semi nocturnes ... La tendance est à la création de thèmes (randos historique, d'histoire...) très appréciés des participants qui peuvent être, dans le Loir-et-Cher, jusqu'à 500 à sillonner la campagne le week-end et environ 3 000 par semaine, toutes sorties confondues.

Poursuivre le développement

C'est la mission de François Boron, agent de développement du CDRP qui gère et coordonne les projets et assure la promotion de la randonnée notamment sur les réseaux sociaux. En lien avec le comité directeur, ce dernier travaille également étroitement avec les communautés de communes et le département qui établit le *Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)*, document recensant tous les itinéraires ouverts à la randonnée pédestre.

Pour poursuivre sa marche en avant et rebondir après la Covid-19, le CDRP pourra s'appuyer sur le numérique avec un accès en ligne à la cartographie des circuits (IGN rando), sur ses actions de formation (certificat d'animateur de randonnée, 1^{er} secours PSC1, lecture de carte, orientation...) et sur l'élaboration de nouveaux projets.

« Après des années sans contact, je suis heureuse des liens tissés avec la FDC41 dans le cadre de la convention signée en 2019 entre la FNC et la FFRandonnée. C'est important de travailler ensemble pour améliorer la sécurité et la préservation de la biodiversité dont nous sommes dépositaires » évoque Jocelyne Brunel.

Comité départemental de la randonnée pédestre de Loir-et-Cher

2, rue du Limousin - 41000 Blois
02 54 56 19 59// 06 85 20 49 41
Loir-et-cher.ffrandonnee.fr
loir-et-cher@ffrandonnee.fr

Mitonné de biche, sauce au miel et thym avec sa charlotte d'endives aux pommes-marrons

Pour
4 personnes



Ingrédients

- 1 kg d'épaule de biche parée, détaillée en morceaux
- 150 g de carotte
- 150 g d'oignon
- 2 gousses d'ail
- 1 botte de bouquet garni (thym, laurier, persil ficelé)
- 4 c. à soupe de miel de pays
- 0.5 l de vin blanc sec
- Assaisonnements sel, poivre
- Condiments : 5 grains de poivre / 5 baies de genièvre / 2 clous de girofle
- 50 g de fond de gibier lié (lyophilisé)
- Eau à volonté
- 2 endives (500 g)
- 3 pommes (Reine des reinettes)
- Marrons entiers cuits (160 g)



Préparation

Préparation du mitonné de biche

Matériel de préparation de cuisson : 1 petite sauteuse, 1 petite louche, 1 chinois étamine, 1 spatule, 1 écumoire et 1 planche à découper.

Préparation

Préparer la garniture aromatique, tailler en gros dés (carotte, oignon).

Ficeler le bouquet : thym, laurier et queue de persil.

Colorer la viande détaillée et la garniture dans un sautoir (casserole à fond épais).

Bien faire revenir le tout puis ajouter le miel et le fond de gibier. Mélanger puis déglacer avec le vin blanc à l'aide d'une spatule. Décoller les sucs qui se sont caramélisés puis mouiller avec de l'eau. L'ensemble de la préparation doit être bien immergé. Faire reprendre l'ébullition et assaisonner.

Cuire au four à couvert pendant 1 h 30/2 h, selon la grosseur des morceaux de viande.

Après cuisson, enlever la viande et faire réduire l'ensemble de la préparation, pour obtenir la consistance d'une sauce.

Passer le tout au chinois étamine.

Mélanger la viande, la sauce et ajouter la fleur de thym puis rectifier l'assaisonnement.

Préparation de la charlotte d'endives aux pommes & marrons

Matériel de préparation de cuisson : 1 poêle Tefal, ramequins en aluminium (diamètre 8 cm sur 5 cm de hauteur), 1 sauteuse et 1 calotte.

Préparation

Séparer les feuilles d'endives, les cuire dans une sauteuse avec un peu de beurre (les tenir croquantes).

Éplucher la pomme fruit, détailler en dés, faire revenir rapidement au beurre les pommes et les marrons.

Mélanger les pommes et les marrons dans une calotte.

Chemiser les ramequins à l'aide des feuilles d'endives et les chevaucher pour une présentation soignée.

Pour la remise en température, mettre les ramequins au bain-marie couvert à 110°C pendant 60 minutes dans un four ventilé.

Accompagnement

Côt 2018, Touraine AOC, Domaine de la Presle, Jean-Marie Penet, Oisly

Le Bocca d'Or, traiteur authentique

Déjà 35 ans que Patrice Galland, à la tête du Bocca d'Or à Saint-Sulpice, régale ses clients fidèles d'une savoureuse cuisine à base de denrées fraîches et locales. Le cuisinier formé dans un lycée hôtelier est un indéfectible adepte du « fait maison » qu'il valorise au sein de son laboratoire aux normes européennes de 280 m². Avec sa femme Francine et son équipe de 4 salariés, P. Galland possède de nombreuses références d'organisations de réception pour les institutions et les entreprises. Il propose aussi des repas de chasse soignés et une carte qui varie au rythme des saisons.

Le Bocca d'Or

11 rue de la Boissière
41000 Saint-Sulpice-de-Pommeray
02 54 42 22 48
contact@lebocccador.com
www.lebocccador.com



Assurance des particuliers et des professionnels

Un service de proximité dans votre région



disponibilité - écoute - confiance



Dommages et vie privée



Épargne et retraite



Partenaire de votre Fédération,
Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages et
responsabilités (automobile, van, habitation, multirisque agricole,
commerces, chasse, vie privée) et de 65 ans en assurance de personnes
(épargne-assurance vie, retraite, prévoyance, santé).

Trouvez l'agence la plus proche de chez vous

Beauce-la-Romaine : M. Guiset - 02 54 82 45 35
Blois : MM Bihel & Charté - 02 54 74 00 00
Bracieux : M. Besson - 02 54 46 48 62
Droué : Mme Vanier - 02 54 80 50 57
Herbault : Mme Didulé - 02 54 46 12 19
Lamotte-Beuvron : M. Régent - 02 54 88 10 06
Le Controis-en-Sologne : Mme Calloux - 02 54 79 74 74

Les Montils : M. Aubert - 02 54 44 07 77
Marchenoir : M. Dubois - 02 54 72 30 28
Mer : Mme Martinat - 02 54 81 19 77
Mondoubleau : Mme Vanier - 02 54 80 18 61
Montoire-sur-le-Loir : Mme Dubois - 02 54 85 01 01
Montrichard-Val-de-Cher : M. Constantin - 02 54 32 07 95
Romorantin : M. Guillon - 02 54 76 08 93

Saint-Aignan-sur-Cher : Mme Fouassier - 02 54 75 03 95
Saint-Amand-Longpré : Mme Lebon - 02 54 82 23 36
Salbris : M. Laval - 02 54 97 05 25
Selommes : Mme Lebon - 02 54 23 80 35
Vendôme : M. Beutier - 02 54 73 18 16
Vendôme : M. Chasseguet - 02 54 23 17 10
Veuzain-sur-Loire : M. Audon - 02 54 20 71 18

www.monceauassurances.com



Monceau Générale Assurances, société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances au capital de 30 000 000 euros, RCS Blois 414 086 355 - 1, av. des Cités Unies d'Europe - CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00.
Monceau Retraite & Épargne, société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances au capital de 45 000 000 euros - RCS Paris 443 137 500 - 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 - Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21.
Capma & Capmi, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes - Entreprise régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances. Siret 775 670 482 00030 Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 - Téléphone : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21.
Les contrats proposés par Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Épargne et Capma & Capmi sont distribués par le réseau d'agents généraux tous enregistrés à l'Orias - www.monceauassurances.com

NOUVELLE DACIA SANDERO



TOUT. SIMPLEMENT

DACIA

3 Garantie
ans
OU 100 000 km
Au premier des deux termes atteint

Gamme Dacia Nouvelle Sandero : consommations mixtes min/max (l/100 km) (procédure WLTP) : 5,1/7,3. Émissions de CO₂ min/max (g/km) (procédure WLTP) : 106/137. Gamme Dacia Nouvelle Sandero Stepway : consommations mixtes min/max (l/100 km) (procédure WLTP) : 5,6/7,7. Émissions de CO₂ min/max (g/km) (procédure WLTP) : 114/145.

Dacia recommande 

   dacia.fr

WARSEMANN AUTOMOBILES - BRACIEUX

22, avenue de Cheverny - 41250 BRACIEUX

Tél. 02 54 55 33 33

www.l.warsemann.fr

